

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

----------
PRIMATURE

----------
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)

REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE
DE LA PASSATION DES MARCHES

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (MHA)
AU TITRE DE LA GESTION 2016

VERSION DEFINITIVE – 14 Décembre 2017



CABINET MAMINA CAMARA
AUDITS - SYSTEMES DE GESTION
FORMATION- INGENIERIE FINANCIERE
8, AVENUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR DAKAR SENEGAL
5^{ème} étage - Dakar

Tél: 33 822 12 73 - 33 821 10 92
Fax: 33 822 25 08



SOMMAIRE

0. SYNTHÈSE.....	5
0.1. Opinion sur la qualité des structures de passation des marchés (organisation institutionnelle).....	6
0.2. Opinion sur la passation et l'exécution des marchés	7
1. Contexte et objectifs de la mission	10
1.1 Contexte	10
1.2 Objectifs de la mission et étendue des travaux effectués	10
2 Environnement des marchés publics	11
3 Synthèse de la revue	12
3.1 Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés.....	12
3.1.1 Présentation de l'Autorité Contractante.....	12
3.1.1.1 Dispositions générales	12
3.1.1.2 L'organigramme du MHA.....	12
3.1.2 Commission des marchés (composition et charte de transparence).....	13
3.1.3 Cellule de Passation des Marchés	14
3.1.4 Personne responsable du marché.....	14
3.1.5 Production des rapports trimestriels et du rapport annuel.....	14
3.1.6 Documents de programmation de la préparation des marchés.....	14
3.1.6.1 Plan de passation des marchés.....	14
3.1.6.2 Avis général de la passation des marchés.....	14
3.1.7 Archivage des dossiers	14
3.2 Constats spécifiques aux marchés examinés	15
3.2.1 Echantillon.....	15
3.2.2 Rappel des seuils de passation des marchés applicables au MHA.....	16
3.2.3. Marchés conclus par AOO.....	16
3.2.3.1 Marchés supérieurs au seuil DCMP	17
3.2.3.2 Marchés inférieurs au seuil DCMP	18
3.2.4 Marchés conclus par AOR.....	24
3.2.5 Marchés de Prestations Intellectuelles.....	28
Au moins trois (3) candidats ont été sélectionnés par la commission des marchés en conformité avec l'article 80.a du CMP et les délais accordés pour le dépôt des offres sont raisonnables.....	30
3.2.6 Marchés conclus par DRP à Compétition Ouverte	32
3.2.7 Marchés conclus par DRP à Compétition Restreinte.....	36
3.2.8 Marchés passés par Entente Directe.....	40



3.2.9 Avenants.....	40
3.2.10 Evaluation des fractionnements potentiels (demandes de cotations, autres acquisitions).....	41
3.2.11 Marchés ayant fait l'objet d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'ARMP.....	42
3.3 Constats relatifs à l'exécution financière.....	42
3.4 Audit physique (matérialité, exécution physique).....	42
3.4.1 Sélection	42
3.4.3. Résultats	43
Commentaire	43
4 Synthèse des non conformités et recommandations	45
5 Recommandations antérieures	52
6 Statistiques des anomalies.....	53
6.1 Statistiques des anomalies sur les AO et les DRPCO.....	53
6. 2 Statistiques des anomalies sur les DRPCR.....	54
7. ANNEXES.....	56
7.1 Réponses du MHA.....	56
7.2 Réponses du cabinet aux commentaires du MHA	57
7.3 Situation sur les ventes de produits d'Appels d'offres par le MHA.....	58
7.4 Légende de la statistique des anomalies sur les AOO et les DRPCO.....	59
7.5 Légende de la statistique des anomalies sur les DRPCR.....	61
7.6. Volumétrie des marchés du MHA financés par Lux Dev	62

ACRONYMES

AC	Autorité Contractante
AGPM	Avis Général de Passation des Marchés
AO	Appel d'Offres
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CM	Commission des Marchés
CMP	Code des Marchés Publics
CPM	Cellule de Passation de Marchés
CTE	Charte de Transparence et d'Éthique
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DRPCO	Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte
DRPCR	Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte
MEF	Ministère de l'économie et des Finances
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
PI	Prestations Intellectuelles
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRM	Personne Responsable des Marchés
PV	Procès-verbal
UEMOA	Union Économique Monétaire Ouest Africaine
SYGFIP	Système intégré de Gestion des Finances publiques
TDR	Termes de référence
TTC	Toutes Taxes Comprises

o. SYNTHESE

Nous avons procédé à l'audit des marchés du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) financés sur ressources internes et externes pour la gestion 2016. Les marchés examinés ont été pour l'essentiel choisis par l'ARMP, parmi ceux qui sont immatriculés en 2016 par l'autorité contractante à la DCMP et un échantillon de marchés financés par la Coopération Luxembourgeoise.

Nous avons complété l'échantillon de l'ARMP constitué exclusivement des marchés par appel d'offres et par DRPCO, avec une sélection de 28% en nombre des DRPCR passées par l'autorité contractante.

Nous avons pour mission de formuler à la lumière des résultats de nos vérifications, une opinion motivée sur :

- i. la qualité des structures de passation des marchés (notamment Commission des Marchés, Cellules de passation des marchés et contrôles internes) ;
- ii. Le degré de respect des dispositions et des procédures éditées par le Code des Marchés Publics, en matière de passation et d'exécution de marchés.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes de la Fédération Internationale des Comptables (International Federation of Accountants/ IFAC).

Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés ont été passés de façon transparente et régulière.

Cet audit implique également l'évaluation des procédures utilisées dans la passation et l'exécution des marchés, ainsi que la présentation d'ensemble des dossiers de marchés.

Nos travaux ont comporté, entre autres, les diligences suivantes :

- des entretiens avec le Coordinateur de la Cellule de passation des marchés;
- l'examen des textes portant création et fonctionnement de l'Autorité contractante ;
- l'analyse de l'organisation et des procédures ;
- la revue des plans de passation des marchés ;
- l'examen des actes de nomination relatifs à la commission des marchés et à la cellule de passation des marchés ;
- la vérification des marchés et des demandes de renseignements et de prix ;
- des contrôles physiques.

Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable pour nos opinions.



**o.1. Opinion sur la qualité des structures de passation des marchés
(organisation institutionnelle)**

La revue de l'organisation institutionnelle n'appelle aucune observation particulière de notre part.

La Commission des marchés et la cellule de passation des marchés ont été mises en place et ont fonctionné au titre de la gestion 2016, conformément aux dispositions du Code des marchés publics. A notre avis, la qualité des structures de passation des marchés a été satisfaisante.

Mamina CAMARA

Mamina CAMARA
Mamina CAMARA
Expert
Aqua

0.2. Opinion sur la passation et l'exécution des marchés

L'échantillon des marchés à partir desquels nous avons formulé notre opinion sur leur passation et leur exécution, est représenté au tableau ci-après :

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le MHA		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Marchés sélectionnés par le cabinet		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
AOO	18	8 845 325 338	11	7 045 118 909			11	7 045 118 909
AOR	2	1 016 007 907	2	1 016 007 907			2	1 016 007 907
PI	11	1 912 295 954	5	1 069 789 576			5	1 069 789 576
DRPCO	3	98 198 507	3	98 198 507			3	98 198 507
ED	-	-	-	-			-	-
Avenant	7	286 044 163	3	167 489 563			3	167 489 563
Total des marchés immatriculés	41	12 157 871 869	24	9 396 604 462			24	9 396 604 462
Pourcentage	Base 100		59%	77%			59%	77%
DRPCR	50	469 012 863	10	124 750 100	9	131 236 162	19	255 986 262
Total des marchés non immatriculés	50	469 012 863	10	124 750 100	9	131 236 162	19	255 986 262
Pourcentage	Base 100		20%	27%	18%	28%	38%	55%
Total des marchés	91	12 626 884 732	34	9 521 354 562	9	131 236 162	43	9 652 590 724
Pourcentage	Base 100		37%	75%	10%	1%	47%	76%

Le taux de sélection des marchés de Lux Dev est résumé dans le tableau ci-après :

RECAPITULATIF TAUX DE SELECTION DES MARCHES DE LUX DEV						
MODE DE PASSATION	Population marchés Lux Dev		Marchés sélectionnés		Taux de sélection	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
AOO	3	243 336 067	3	243 336 067	100%	100%
DP	5	148 370 074	5	148 370 074	100%	100%
DRPCO	3	51 640 229	3	51 640 229	100%	100%
DRPCR	11	99 642 921	6	58 071 122	55%	58%
TOTAL	22	542 989 291	17	501 417 492	77%	92%

La revue de ces marchés a révélé des manquements d'ordre général et d'ordre spécifique :

→ Manquements d'ordre général

- a. Le délai de 15 jours imparti à la commission des marchés pour la présentation de la proposition d'attribution à l'autorité contractante n'est pas respecté en violation de l'article 70 du CMP;

- b. L'information des candidats du rejet de leurs offres et la publication de l'avis d'attribution provisoire ne sont pas immédiates pour la plupart des marchés passés en revue en violation de l'article 84.3 du CMP;
- c. La publication de l'attribution définitive dans le portail des marchés publics n'a pas été une règle en violation de l'article 86 du CMP ;
- d. les délais de passation des marchés sont assez longs en moyenne plus de 9,5 mois pour les AAO, 10 mois 8 jours pour les AOR, 15 mois pour les PI et 3 mois 21 jours pour les DRPCO. Ces dérives procéderaient de la double revue (bailleurs, DCMP), de la longueur des délais d'approbation et de délivrance des attestations d'existence de crédits ;

→ **Manquements d'ordre spécifique**

❖ **Appel d'Offres Ouvert**

- a. Les délais d'exécution prévus dans les contrats de marché n'ont pas été respectés pour dix (10) AAO sur onze (11) passés en revue ;
- b. Les pénalités de retard liées au non respect des délais d'exécution n'ont pas été appliquées en violation de l'article 135 du CMP.

❖ **Appel d'Offres Restreint**

✂ *Marché n° T0341/16-DK Travaux de réalisation de chateaux d'eau et de réseaux d'approvisionnement en eau potable : lot 2 (ECORE 510 485 700 F CFA)*

- a. les délais d'exécution des 2 lots n'ont pas été respectés et les pénalités de retard non prises en compte en violation de l'article 135 du CMP ;

❖ **Demandes de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte (DRPCO)**

- a. Le délai maximum de 7 jours entre l'ouverture des plis et la proposition d'attribution à l'autorité contractante n'a pas été respecté au regard de l'article 5 de l'arrêté n° 00107 pris en application de l'article 78 du CMP, pour les DRPCO suivantes :
 - *Marché n°T1332/16-DK Travaux de construction des bâtiments abritant les plateformes régionales de suivi évaluation de Louga et de Thiès lot 1 (ENTREPRISE BAMBA - GENIE CIVIL (EBGC) 15 098 142 F CFA) ;*
 - *Marché n°T1333/16-DK Travaux de construction des bâtiments abritant les plateformes régionales de suivi évaluation de Louga et de Thiès lot 2 (GIE ENVOL NET 24 463 108 F CFA) ;*

❖ **Demandes de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte (DRPCR)**

- a. La preuve de transmission effective des lettres d'invitation est matérialisée par décharge des fournisseurs, mais ne renseigne pas sur la date de réception ;
- b. Le PV d'attribution provisoire ne retrace pas le tableau récapitulatif des offres évaluées et ne donne pas de renseignements sur l'examen de conformité des offres du point de vue des délais et spécifications techniques comme indiqué dans le dossier type de l'ARMP pour les marchés ci-dessous :
- *Marché n°F_DAGE_047 Acquisition de consommables informatiques (ETOILE BUREAUTIQUE 8 060 580 F CFA) ;*
 - *Marché n°F_DAGE_048 Acquisition de matériels de bureau (PRESTIGE GLOBAL SERVICE 3 994 300).*
- c. S'agissant des DRPCR, 47 % des contrats passés en revue n'ont pas été enregistrés au niveau des impôts par les titulaires de marché .
- d. Les délais de livraison sont dépassés et les pénalités de retard non prises en compte pour les DRPCR suivantes :
- *Marché n°F_DAGE_048 Acquisition de matériels de bureau (PRESTIGE GLOBAL SERVICE 3 994 300) ;*
 - *Marché n°F_DAGE_097 Acquisition d'un véhicule 4X4 station wagon (LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE 23 900 000) ;*
 - *Marché n°C_UCPEPAM_073 Recrutement d'un expert pour l'élaboration de la lettre de politique sectorielle de développement du MHA (Oumar NDIAYE 5 000 000 F CFA) ;*
 - *Marché n°C_UCPEPAM_085 Refonte du portail internet du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement (IMEDIA 3 900 000 FCFA) ;*
 - *Marché n°C_OFOR_045 Etude pour la mise en place d'un système de management qualité pour la certification ISO 9001 version 2008 (Kinta Lucia SENE 19 900 000 FCFA).*

Sous réserve des manquements relevés ci-dessus, les marchés ont été passés et exécutés au titre de la gestion 2016, conformément aux dispositions du Code des marchés publics. A notre avis, le degré de conformité aux dispositions du code des marchés publics a été satisfaisant.

Mamina CAMARA



Mamina CAMARA
Exp. 1
2016

1. Contexte et objectifs de la mission

1.1 Contexte

Conscient du volume important de dépenses que représente la commande publique, du flot considérable de transactions qu'elle génère et désireux de promouvoir la transparence, l'efficacité et la responsabilisation, essentielles à une bonne gouvernance, dans un État de droit, le Gouvernement du Sénégal a initié depuis 2006, une profonde réforme de son système de passation de marchés publics. Cette réforme aligne le système sénégalais sur les meilleures pratiques internationales en la matière, notamment en transposant les directives de l'UEMOA relatives à l'harmonisation des marchés publics des États membres de l'Union.

Au plan institutionnel, la réforme a contribué à la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) sous forme d'autorité administrative indépendante, distincte du service administratif chargé du contrôle a priori de la passation des marchés, en l'occurrence la Direction Centrale des Marchés publics (DCMP).

La présente mission concerne la mise en œuvre d'une revue indépendante pour la vérification, en référence au décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics (CMP), de la transparence et des conditions de régularité des procédures d'élaboration, de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés par l'ARMP au titre de l'exercice 2016.

1.2 Objectifs de la mission et étendue des travaux effectués

La mission a pour objectif principal, au sein des autorités contractantes du Groupe IV, de vérifier le processus de passation et d'exécution des marchés conclus entre le 1er Janvier et le 31 décembre 2016, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des Marchés. Il s'est agit principalement d'apprécier l'adéquation des procédures de passation des marchés et les modalités de gestion des contrats aux dispositions du CMP pour les dépenses effectuées par lesdites autorités contractantes.

2 Environnement des marchés publics

La réforme des systèmes nationaux de passation des marchés publics des pays membres de l'UEMOA découlant de la transposition sur le plan interne des Directives 04 et 05 s'est traduite au plan institutionnel par la création de deux structures chargées respectivement :

- ✚ D'une part, d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics. Cette mission est dévolue à l'ARMP qui est une autorité administrative indépendante rattachée à la Primature créée par la loi 2006-16 du 30 juin 2016 modifiant le Code des Obligations de l'Administration. Le décret n°2007-546 du 25 avril 2007 fixe son organisation et son fonctionnement. A ce titre, l'article 2.alinéa 8 dudit décret lui donne les prérogatives d'assurer le contrôle a posteriori en faisant réaliser, périodiquement, des audits techniques et/ou financiers.
- ✚ D'autre part, d'assurer le contrôle a priori qui constitue un volet central dans l'objectif d'amélioration du système de passation des marchés publics. La DCMP qui est une structure créée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances par décret n°2007-547 du 25 avril 2007 est chargée d'assurer, entre autres, cette prérogative en vertu des dispositions de l'article 2 dudit décret.

Ce premier dispositif est complété par la mise en place au niveau des autorités contractantes de la Commission des marchés, la Cellule de passation des marchés et la nomination d'une Personne Responsable des marchés.

- ❖ La Commission des marchés est chargée de l'ouverture des plis, de l'évaluation des offres et de l'attribution provisoire. Le nombre et les conditions de désignation des représentants de l'autorité contractante, de la Tutelle et du Contrôle Financier sont fixés par l'arrêté n°00864 du 22.01.2015 pris en application de l'article 36-1 du Code des marchés publics.
- ❖ La Cellule de passation des marchés est chargée de veiller sur la qualité des dossiers de passation des marchés ainsi qu'au bon fonctionnement de la commission des marchés. La composition et les attributions de la Cellule de passation sont fixées par l'arrêté n°00865 du 22.01.2015 pris en application des articles 35 et 141 du Code des marchés publics.
- ❖ Chaque autorité contractante est tenue de nommer une Personne responsable des marchés chargée de conduire la procédure de passation des marchés, de signer les marchés au nom de l'autorité contractante et de représenter l'autorité contractante lors de l'exécution du marché.

3 Synthèse de la revue

3.1 Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés

3.1.1 Présentation de l'Autorité Contractante

3.1.1.1 Dispositions générales

Conformément au décret n° 2014-877 du 2 juillet 2014 relatif aux attributions du MHA, le Ministre est chargé de la préparation et de la mise en œuvre de la politique définie par le Chef de l'Etat dans le domaine de l'Hydraulique et de l'Assainissement. A ce titre :

- ✚ Il est responsable de l'approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural, urbain et périurbain. Il est chargé de la réalisation, de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages hydrauliques.
- ✚ Il est chargé de la définition et de l'application des politiques tarifaires en matière d'adduction d'eau potable.
- ✚ Il assure la tutelle de la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES), de la Société des Eaux (SDE) et de l'Office national des Forages ruraux (OFOR).
- ✚ Il assure la valorisation du potentiel hydrographique national et veille à la disponibilité en eau pour la satisfaction des besoins de l'agriculture, sur l'étendue du territoire national.
- ✚ Il est chargé également de la réalisation et de la préservation du réseau hydrographique national.
- ✚ Il assure la tutelle de l'Agence de Promotion du Réseau Hydrographique national et de l'Office du Lac de Guiers.
- ✚ Il est responsable de la politique de l'assainissement et en synergie avec le Ministre chargé de la restructuration et de la requalification des banlieues, participe à la réalisation de réseaux de drainage des eaux de pluie et de la réalisation des aménagements y afférents.
- ✚ Il s'assure de la réalisation et de l'entretien des équipements permettant la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales. A cet effet, il assure la tutelle de l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS). A ce titre, il veille à la collecte, au transport et au recyclage des déchets liquides domestiques et industriels.

3.1.1.2 L'organigramme du MHA

L'organigramme du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement est composé hiérarchiquement du Ministre, du Cabinet du Ministre, de l'Inspection Interne, du Secrétariat Général, des Directions et des autres Administrations sous tutelle. Ces différentes structures sont ainsi réparties :

Cabinet et services rattachés

- Inspection Interne ;
- Bureau de la communication et de la documentation ;
- Cellule d'Etudes et de la Planification ;



- Cellule de passation des marchés publics ;
- Bureau du courrier commun ;
- Cellule nationale de suivi de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) ;
- Cellule de Coordination du Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM).

Directions et services

- Direction de l'Hydraulique ;
- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;
- Direction de l'Assainissement ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

Autres administrations

- Agence de Promotion du Réseau hydrographique national.

Etablissements publics

- Office du Lac de Guiers ;
- Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) ;
- Office des Forages Ruraux (OfOR).

3.1.2 Commission des marchés (composition et charte de transparence)

La commission des marchés du MHA a été mise en place, au titre de l'exercice 2016 par « Arrêté portant nomination des membres de la commission des marchés du MHA », n°23039 du 21/12/2015.

Les membres de la Commission des marchés ont signé les attestations de prise de connaissance de la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de marchés.

Les décisions portant création de la cellule et de la commission des marchés ainsi que les copies des attestations de prise de connaissance de la charte de transparence et d'éthique, signées par les membres de la cellule de passation des marchés et ceux de la commission des marchés ont été transmises le 31 Décembre 2015 à :

- ✓ L'ARMP par lettre n°375/MHA/SG/CPM du 29/12 /2015 ;
- ✓ La DCMP par lettre n°376/MHA/SG/CPM du 29/12 /2015.

En charge de l'ouverture des plis, de l'évaluation des offres et de l'attribution provisoire des Marchés, la commission est composée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Mamadou DIOUKHANE , Administrateur civil, DAGE, Président	Monsieur Cheikh Aldiouma SY , Conseiller en planification, CEP/MHA, Président Suppléant
Madame Ndeye Anna NDIAYE , Juriste, Gestionnaire, Membre	Monsieur Mamadou DIOUF , Professeur, Chef DRH, Membre suppléant
Le responsable du Service Maitre d'œuvre ou son représentant, Membre	

3.1.3 Cellule de Passation des Marchés

Par « Arrêté portant nomination des membres de la cellule de passation des marchés du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement » n°021496 en date du 24/11/2015, il est nommé au sein du MHA les membres de la Cellule de passation des marchés dont les noms suivent :

- Coordonnatrice : **Mme Mamy Mintou DIAKHATE**, Juriste ;
- Membre : **Mme Fatema NDIAYE**, Gestionnaire Contractuelle ;
- Membre : **M. Jean BASS**, Archiviste.

La Coordonnatrice de même que les autres membres ont signé l'attestation de prise de connaissance de la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de marchés publics.

3.1.4 Personne responsable du marché

Conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement est considéré comme la personne responsable des marchés, à l'exception de l'alinéa 1 visé dans l'article 29 du CMP où il constitue la personne approbatrice.

Les personnes habilitées à signer les marchés au nom de l'autorité contractante pour la gestion 2016 ont été désignées par note de service n° 001557/MHA/DAGE en date du 03/12/2015.

3.1.5 Production des rapports trimestriels et du rapport annuel

Les rapports trimestriels et le rapport annuel sur la passation et l'exécution des marchés du MHA ont été établis à l'attention des autorités compétentes et transmis à l'ARMP et à la DCMP conformément à l'arrêté n°00865 du 22/01/2015 pris en application des articles 35 et 141 du code des marchés publics relatif aux cellules de passation des autorités contractantes.

3.1.6 Documents de programmation de la préparation des marchés

3.1.6.1 Plan de passation des marchés

Le plan de passation du Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement a été mis en validation sur le SYGMAP conformément aux dispositions de l'article 6 du CMP.

3.1.6.2 Avis général de la passation des marchés

L'Avis général de la passation des marchés de 2016 a été établi et publié dans le quotidien «Le Soleil » du 12 janvier 2016 conformément aux dispositions du Code des Marchés.

3.1.7 Archivage des dossiers

L'archivage des dossiers de marché au niveau de la cellule de passation des marchés est assez satisfaisant en terme d'exhaustivité du lancement à l'exécution. L'archivage est centralisé au sein de la cellule de passation des marchés.

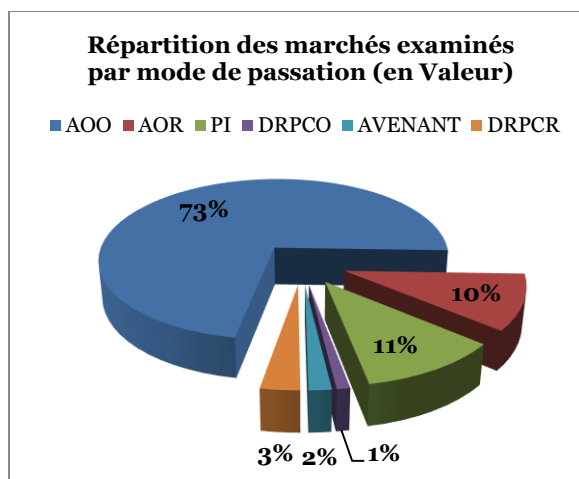
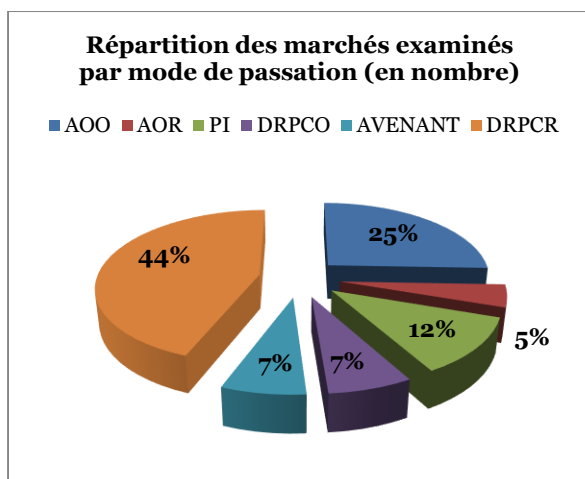
3.2 Constats spécifiques aux marchés examinés

3.2.1 Echantillon

Nos travaux ont porté sur un échantillon de 43 marchés sélectionnés à partir d'une population de 91 marchés, soit 47 % des marchés en nombre et 76 % des marchés en Valeur. La population et l'échantillon sont détaillés dans le tableau ci-après :

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le MHA		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Marchés sélectionnés par le cabinet		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
AOO	18	8 845 325 338	11	7 045 118 909			11	7 045 118 909
AOR	2	1 016 007 907	2	1 016 007 907			2	1 016 007 907
PI	11	1 912 295 954	5	1 069 789 576			5	1 069 789 576
DRPCO	3	98 198 507	3	98 198 507			3	98 198 507
ED	-	-	-	-			-	-
Avenant	7	286 044 163	3	167 489 563			3	167 489 563
Total des marchés immatriculés	41	12 157 871 869	24	9 396 604 462			24	9 396 604 462
Pourcentage	Base 100		59%	77%			59%	77%
DRPCR	50	469 012 863	10	124 750 100	9	131 236 162	19	255 986 262
Total des marchés non immatriculés	50	469 012 863	10	124 750 100	9	131 236 162	19	255 986 262
Pourcentage	Base 100		20%	27%	18%	28%	38%	55%
Total des marchés	91	12 626 884 732	34	9 521 354 562	9	131 236 162	43	9 652 590 724
Pourcentage	Base 100		37%	75%	10%	1%	47%	76%

La répartition du volume des marchés par mode de passation sélectionnés par l'ARMP et le Cabinet est représentée par le graphique suivant :



3.2.2 Rappel des seuils de passation des marchés applicables au MHA

En référence à l'article 53 du CMP et à l'arrêté n°107 du 07-01-2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP, les seuils de passation applicables au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) sont résumés dans le tableau suivant :

(Les montants sont exprimés en millier de francs CFA TTC)

Type de marché	Seuil de passation par appel d'offres	Demande de renseignements et de prix		
		Simple	Restreinte	Ouverte
Travaux	70 000	$x < 5\,000$	$5\,000 \leq x < 25\,000$	$25\,000 \leq x < 70\,000$
Fournitures et services	50 000	$x < 3\,000$	$3\,000 \leq x < 15\,000$	$15\,000 \leq x < 50\,000$
Prestations intellectuelles	50 000	$x < 5\,000$	$5\,000 \leq x < 25\,000$	$25\,000 \leq x < 50\,000$

3.2.3. Marchés conclus par AOO

Le tableau ci-après récapitule le nombre de marchés par appel d'offres ouvert examinés par le cabinet.

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par Le MHA		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
AOO	18	8 845 325 338	11	7 045 118 909	11	7 045 118 909
Total des marchés immatriculés	18	8 845 325 338	11	7 045 118 909	11	7 045 118 909
Pourcentage	Base 100		61%	80%	61%	80%

DETAIL DES MARCHES EXAMINES (AAO)				
Nbre	Immat. du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant
1	F2699/16-DK	Acquisition de deux (02) véhicules 4X4 de type station wagon et de deux (02) berlines en trois (03) lots : lot 1	EMG UNIVERSAL AUTO	43 000 000
2	F0185/16-DK	Fourniture en deux lots d'équipements d'exhaure pour les forages en milieu rural (lot 1)	ERTHEG	143 606 000
3	F0186/16-DK	Fourniture en deux lots d'équipements d'exhaure pour les forages en milieu rural (lot 2)	ERTHEG	141 010 000
4	T1490/16-DK	Travaux de réalisation, en trois lots, de 30 systèmes d'adduction d'eau potable avec construction de château d'eau et extensions de réseau dans les régions de Louga, Kaffrine et Tambacounda : lot 1 (Louga)	SVTP/GC	1 076 468 132
5	T1491/16-DK	Travaux de réalisation, en trois lots, de 30 systèmes d'adduction d'eau potable avec construction de château d'eau et extensions de réseau dans les régions de Louga, Kaffrine et Tambacounda : lots 2 et 3 (Kaffrine et Tambacounda)	China Geo -Engineering Corporation International LTD (CGCINT)	4 022 180 268
6	T0552/16-DK	Travaux de réalisation en deux lots de 20 forages au Rotary dans les régions de Kaffrine, Tambacounda et Louga : lot 1	HENAN CHINE Sénégal sa	569 375 582
7	T0553/16-DK	Travaux de réalisation en deux lots de 20 forages au rotary dans les régions de Kaffrine, Tambacounda et Louga : lot 2	China Geo -Engineering Corporation International LTD (CGCINT)	522 942 860
8	T0082/16-DK	Travaux de réalisation de piézomètres et de forage d'essai dans la zone de la Ilée du fleuve Sénégal et dans la zone Sine-Gambie	Groupe ment SENTEER-PERFIBESA	283 200 000
9	T0187/17-DK	Travaux de construction des sièges des services techniques déconcentrés de l'hydraulique et de l'assainissement dans les régions de Diourbel, Fatik, Kaffrine, Kaolack et Matam en trois lots	Lot 1 : CGC	79 084 078
10	T0189/17-DK		Lot 2 : Thiaroye construction	105 717 780
11	T0186/17-DK		Lot 3: Groupe THAYTOU	58 534 209
TOTAL				7 045 118 909

3.2.3.1 Marchés supérieurs au seuil DCMP

En référence à l'arrêté n°00106 du 07-01-2015 relatif aux modalités de contrôle a priori des dossiers de marché, les seuils de passation applicables au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) sont résumés dans le tableau suivant.

(Les montants sont exprimés en millier de francs CFA TTC)

Type de marché	Seuil de contrôle a priori de la DCMP	
Travaux	300 000	Dans le cadre d'une procédure, dès lors que le dossier d'appel à la concurrence fait l'objet de revue a priori, le rapport d'analyse comparative des offres, le PV d'attribution provisoire et le projet de marché sont obligatoirement soumis à la DCMP quel que soit le montant.
Fournitures	200 000	
Services et Prestations intellectuelles	150 000	

Les six (06) marchés passés par Appel d'Offres Ouvert qui ont atteint le seuil de revue a priori de la DCMP sont résumés dans le tableau ci-après :

DETAIL DES MARCHES EXAMINES (AAO) > DCMP				
Nbre	Immat. du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant
1	F0185/16-DK	Fourniture en deux lots d'équipements d'exhaure pour les forages en milieu rural (lot 1)	ERTHEG	143 606 000
2	F0186/16-DK	Fourniture en deux lots d'équipements d'exhaure pour les forages en milieu rural (lot 2)	ERTHEG	141 010 000
3	T1490/16-DK	Travaux de réalisation, en trois lots, de 30 systèmes d'adduction d'eau potable avec construction de château d'eau et extensions de réseau dans les régions de Louga, Kaffrine et Tambacounda : lot 1 (Louga)	SVTP/GC	1 076 468 132
4	T1491/16-DK	Travaux de réalisation, en trois lots, de 30 systèmes d'adduction d'eau potable avec construction de château d'eau et extensions de réseau dans les régions de Louga, Kaffrine et Tambacounda : lots 2 et 3 (Kaffrine et Tambacounda)	China Geo -Engineering Corporation International LTD (CGCINT)	4 022 180 268
5	T0552/16-DK	Travaux de réalisation en deux lots de 20 forages au Rotary dans les régions de Kaffrine, Tambacounda et Louga : lot 1	HENAN CHINE Sénégal sa	569 375 582
6	T0553/16-DK	Travaux de réalisation en deux lots de 20 forages au rotary dans les régions de Kaffrine, Tambacounda et Louga : lot 2	China Geo -Engineering Corporation International LTD (CGCINT)	522 942 860
TOTAL				6 475 582 842

Pour l'ensemble des six (06) marchés passés par Appel d'Offres Ouvert qui ont atteint le seuil de revu a priori, la DCMP a émis un avis favorable sur :

- ✓ Les Dossiers d'Appel d'Offres ;
- ✓ les rapports d'évaluation des offres et le PV d'attribution provisoire;
- ✓ les projets de marché.

3.2.3.2 Marchés inférieurs au seuil DCMP

Les cinq (5) autres appels d'offres traités pour un montant global de **569 536 067 F CFA** sont inférieurs au seuil de revue a priori de la DCMP. Ils sont transcrits dans le tableau suivant :

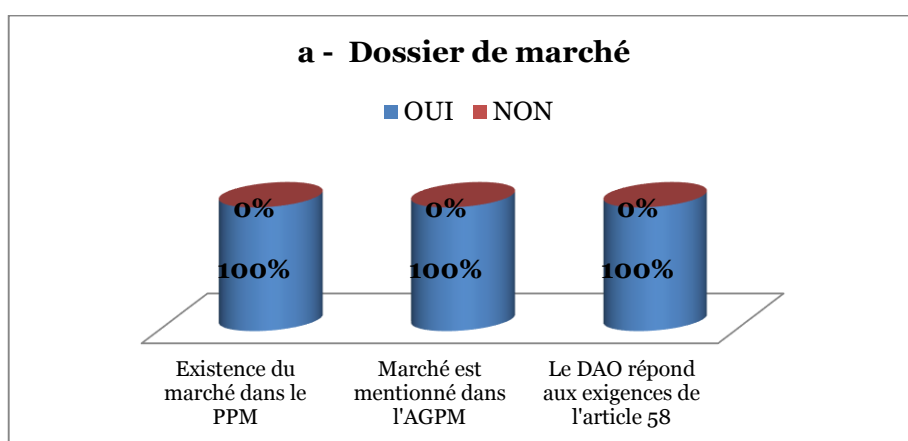
DETAIL DES MARCHES EXAMINES (AAO) < DCMP				
Nbre	Immat. du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant
1	F2699/16-DK	Acquisition de deux (02) véhicules 4X4 de type station wagon et de deux (02) berlines en trois (03) lots : lot 1	EMG UNIVERSAL AUTO	43 000 000
2	T0082/16-DK	Travaux de réalisation de piézomètres et de forage d'essai dans la zone de la Ilée du fleuve Sénégal et dans la zone Sine-Gambie	Groupement SENTEER-PERFIBESA	283 200 000
9	T0187/17-DK	Travaux de construction des sièges des services techniques déconcentrés de l'hydraulique et de l'assainissement dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Matam en trois lots	Lot 1 : CGC	79 084 078
4	T0189/17-DK		Lot 2 : Thiaroye construction	105 717 780
5	T0186/17-DK		Lot 3: Groupe THAYTOU	58 534 209
TOTAL				569 536 067

L'ensemble des onze (11) marchés passés par appel d'offres ouvert ont été examinés suivant les éléments de contrôle ci-après :

a- Dossier de marché	e- Attribution
Existence du marché dans le PPM	Publication de l'attribution provisoire
Marché est mentionné dans l'AGPM	respect du délai entre la publication de l'attribution provisoire et la transmission pour signature
Le DAO répond aux exigences de l'article 58	Conformité du marché signé au projet du DAO
b- Invitation des candidats	Approbation du marché par l'autorité compétente
Publication de l'avis d'appel d'offres	le marché a-t-il fait l'objet de notification écrite

Les mentions requises par la réglementation sont-elles prises en compte dans la publication de l'avis d'AO	Publication de l'attribution définitive
Délai accordé pour le dépôt des offres est-il raisonnable	f-Réception et paiement des prestations
c- Réception et dépouillement des offres	Délais d'exécution respectés
Ouverture des offres en séance publique	Existence d'une commission de réception
Ouverture des offres par la commission des marchés	Existence PV de réception
Procès-verbal d'ouverture des offres transmis aux soumissionnaires	Adéquation dossier de paiement et contrat
d- Evaluation des offres	Exhaustivité du dossier de paiement
Attribution du marché au moins disant	
Prise en compte des critères de qualification	
Utilisation exclusive des critères d'évaluation prévus dans le DAO	
délai entre ouverture des offres et approbation est raisonnable	

a. Sur le dossier de marché



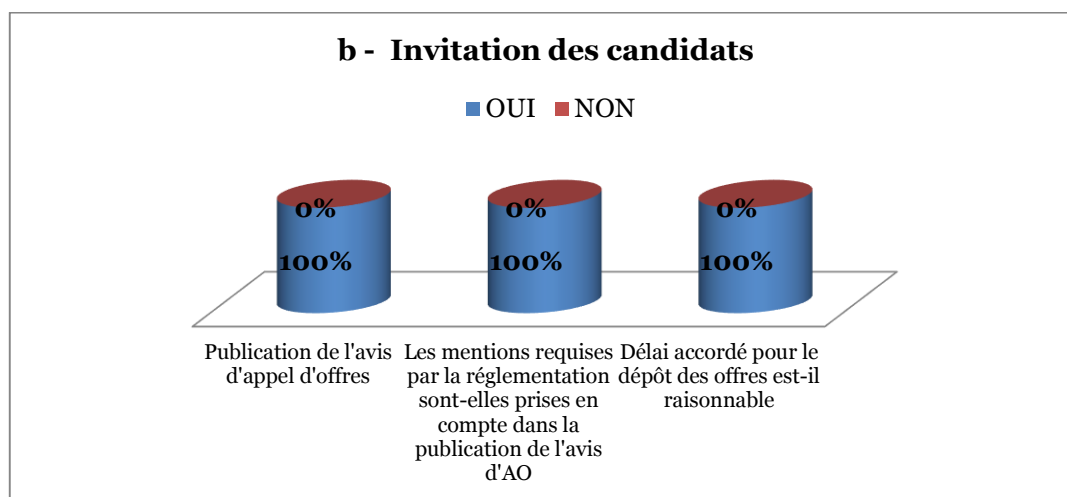
Commentaire

- ✎ L'ensemble des appels d'offres figurent dans le PPM et dans l'avis général de passation des marchés et le dossier d'appel d'offres répond aux exigences de l'article 58 du CMP

indiquant les pièces et documents nécessaires à la consultation et à l'information des candidats.

- ✂ La revue du DAO relative aux critères d'évaluation et de qualification concernant le marché n° Too82/16-DK Travaux de réalisation de piézomètres et de forage d'essai dans la zone de la vallée du fleuve Sénégal et dans la zone Sine-Gambie attribué au Groupement SENTER-PERFIBESA pour 283 200 000 F CFA TTC appelle de notre part les observations suivantes :
- ✓ Au point 2 critères de qualification au sous point 2.2 Antécédents de non-exécution de marchés. On devrait préciser la non- exécution selon les règles de l'art mais aussi le non -respect des délais impartis ;
 - ✓ Au point 2.3.1 situation financière pour les pays ou les bilans certifiés ne sont pas requis, on devrait préciser ou énumérer les états financiers acceptables pour éviter tout conflit d'interprétation ;
 - ✓ Au point 2.3.2 le chiffre d'affaires annuel ne doit pas concerner des travaux de construction mais des travaux dans le domaine des forages. L'expérience dans le domaine du génie civil qui est un secteur large (bâtiments, digues etc.) n'est pas la même que celle des forages qui requiert une expertise avérée dans le domaine ;
 - ✓ Au point 2.4.2 Expérience spécifique on gagnerait en précisions en demandant une expérience dans le domaine des travaux de forage de piézomètres réalisés dans les règles de l'art et dans des délais impartis ou raisonnables au lieu de demander des travaux exécutés de façon satisfaisante, terminés et similaires sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ;
 - ✓ Au point 2.4.3 il est bien précisé que la nature des travaux requis concerne des piézomètres ou forages. Il faut aussi parler de délai pour la réalisation de ces forages ou piézomètres.

b. Sur l'invitation des candidats

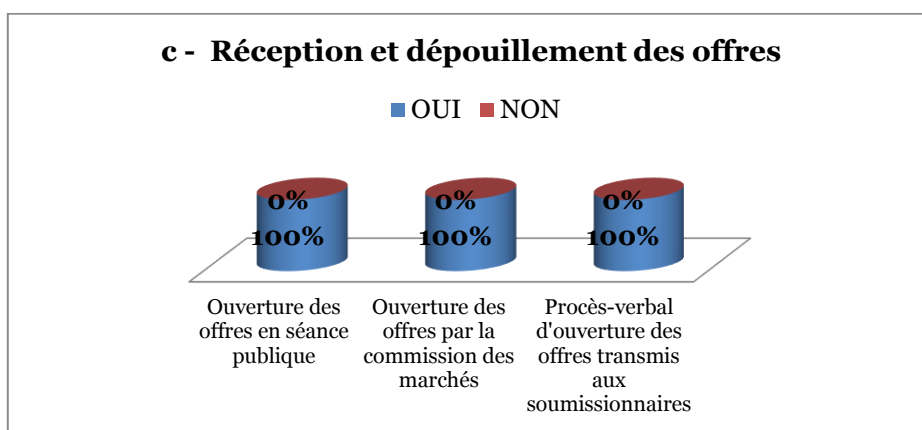


Commentaire

✂ Les appels d'offres ont été portés à la connaissance du public par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, dans les conditions prévues par l'article 56 du CMP. Il est établi conformément au modèle spécifié par décision de l'ARMP et informant sur :

- l'objet du marché ;
- le lieu et la date où l'on peut prendre connaissance des cahiers de charges ou les modalités d'obtention de ces documents
- le lieu et la date limite de réception des offres ;
- le délai pendant lequel les candidats restent engagés par leurs offres ;
- les justifications à produire concernant les qualités et capacités exigées des candidats ;
- le montant de la garantie de soumission à constituer.

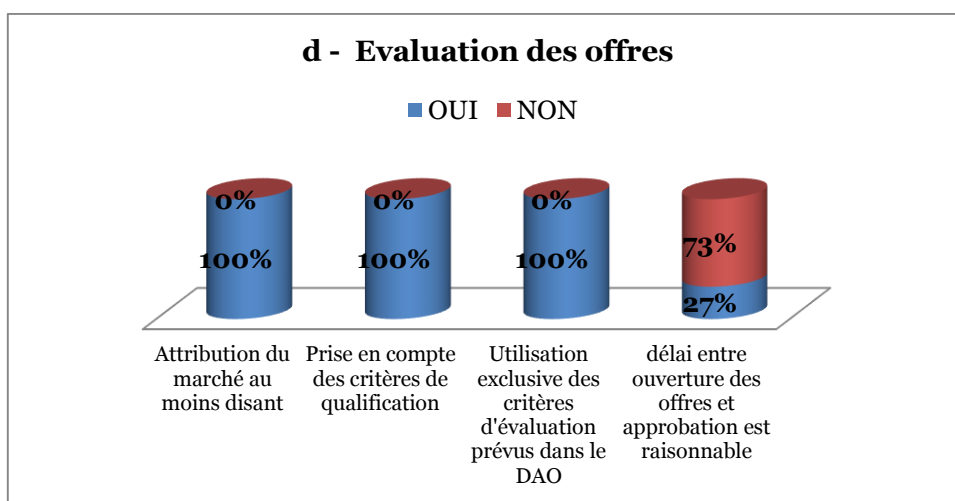
c. Sur la réception et le dépouillement des offres



Observation

- La revue de la réception et du dépouillement des offres n'appelle aucune observation particulière de notre part.

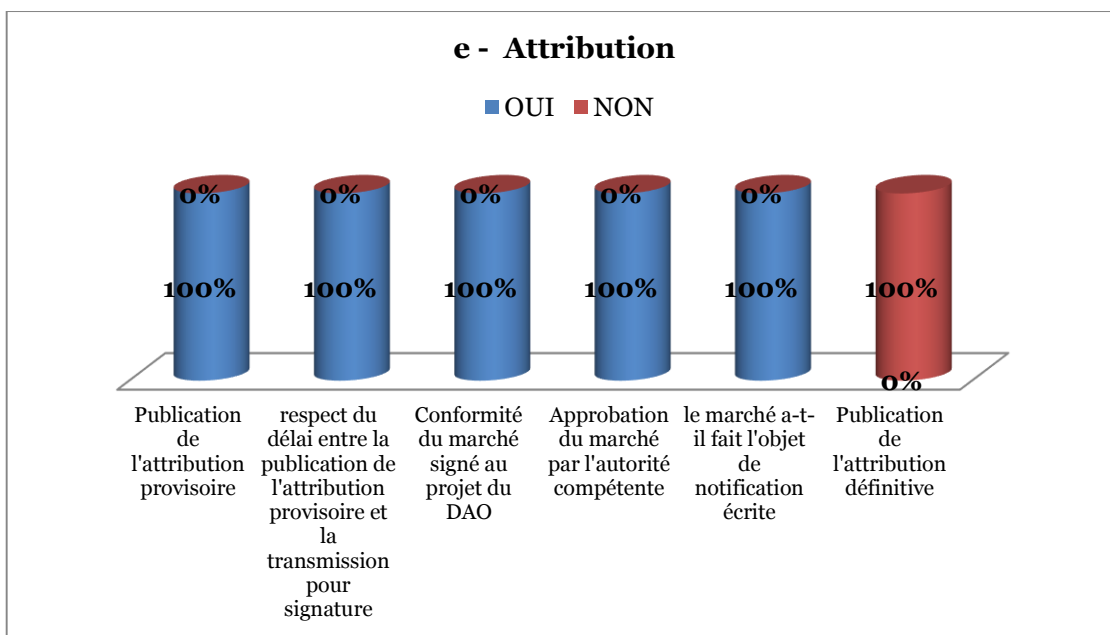
d. Sur l'évaluation des offres



Observation

- *Le délai de 15 jours imparti à la commission des marchés pour la présentation de la proposition d'attribution des 11 AOO traités, à l'autorité contractante n'est pas respecté en violation de l'article 70 du CMP, à l'exception des trois marchés ci après :*
 - Marché n° To552/16-DK Travaux de réalisation en deux lots de 20 forages au Rotary dans les régions de Kaffrine, Tambacounda et Louga : lot 1 (HENAN CHINE Sénégal sa 569 375 582 FCFA TTC) ;
 - Marché n° To553/16-DK Travaux de réalisation en deux lots de 20 forages au rotary dans les régions de Kaffrine, Tambacounda et Louga : lot 2 (China Geo - Engineering Corporation ;
 - Marché n° Too82/16-DK Travaux de réalisation de piézomètres et de forage d'essai dans la zone de la vallée du fleuve Sénégal et dans la zone Sine-Gambie (Groupement SENTER-PERFIBESA 283 200 000 FCFA TTC);

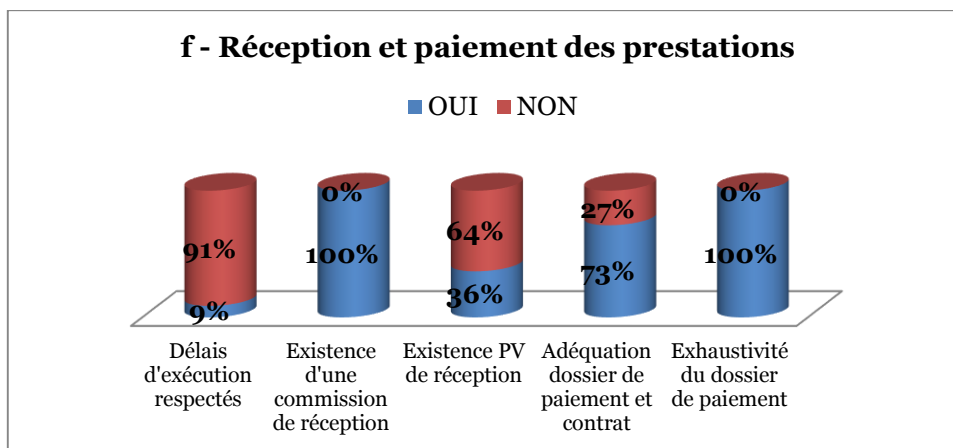
e. Sur l'attribution



Observation

- La publication des avis d'attribution définitive sur le portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'article 86 du CMP n'a pas été une règle au MHA.

f. Sur la réception et le paiement des prestations



Observations

- Les délais d'exécution prévus dans les contrats de marché n'ont pas été respectés pour dix (10) AOO sur onze (11) passés en revus ;
- Les pénalités de retard liées au non respect des dates limites de prestations n'ont pas été appliquées conformément à l'article 135 du CMP ;
- Le marché n° T0082/16 relatif aux travaux de réalisation de 5 piézomètres et de 4 forages d'essai dans la zone de la vallée du fleuve Sénégal attribué à SENTEER/PERFIBESA pour 283 200 000 F CFA a été notifié pour démarrage le 05/07/2016.

Une mise en demeure a été servie le 22/12/2016 pour le retard accusé dans la livraison des kits de mesure et des équipements des piézomètres. Un second ordre de service en date du 08/06/2017 a été adressé à l'entreprise notifiant la levée de la suspension du contrat, le démarrage des prestations relatives à la mission et la prise d'acte de la date de redémarrage des travaux dont le délai d'exécution restant est de cinq (5) mois à compter du 26/06/2017.

Par lettre n°01108/MHA/DGPRES du 09/10/2017 le Directeur de la DGPRES constatant l'absence de fourniture du matériel de mesures des piézomètres et le retard dans la réception des ouvrages (quatre ouvrages réceptionnés sur les neufs prévus) a invité le titulaire de prendre toutes les dispositions correctives nécessaires pour la livraison des ouvrages, la fourniture et l'équipement des piézomètres avant la fin de la date contractuelle fixée au 27/11/2017.

A défaut de terminer les travaux dans les délais les pénalités seront appliquées voire le contrat résilié.

3.2.4 Marchés conclus par AOR

Le tableau ci-après récapitule le nombre de marchés par Appel d'Offres Restreint examinés par le cabinet.

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par Le MHA		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
AOR	2	1 016 007 907	2	1 016 007 907	2	1 016 007 907
Total des marchés immatriculés	2	1 016 007 907	2	1 016 007 907	2	1 016 007 907
Pourcentage	Base 100		100%	100%	100%	100%

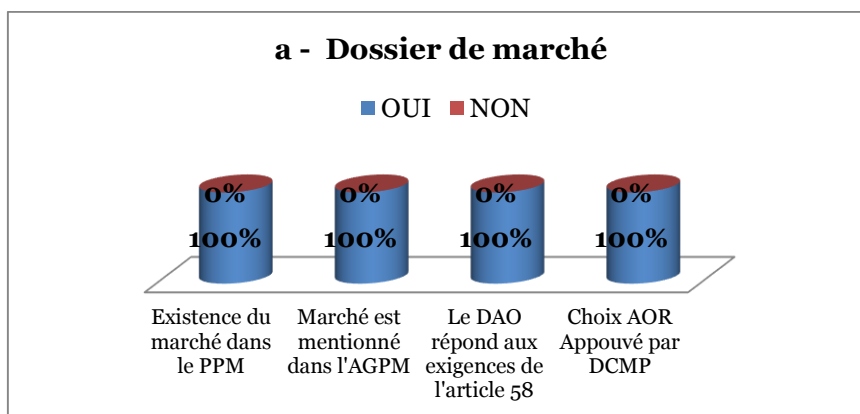
DETAIL DES MARCHES EXAMINES (AOR)				
Nbre	Immat. Du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant
1	T0341/16-DK	Travaux de réalisation de châteaux d'eau et de réseaux d'approvisionnement en eau potable (lot 2: réalisation de château d'eau et de réseau d'approvisionnement en eau potable)	Entreprise de Construction d'ouvrages et de Réseaux (ECORE)	510 485 700
2	T0342/16-DK	Travaux de réalisation de châteaux d'eau et de réseaux d'approvisionnement en eau potable (lot 3: réalisation de sept (07) châteaux d'eau et de réseau d'approvisionnement en eau potable)	Générale des Traux et d'Ingenierie (GTI)	505 522 207
TOTAL				1 016 007 907

Les marchés passés par appel d'offres restreint ont été examinés suivant les éléments de contrôle ci-après :

a- Dossier de marché	e- Attribution
Existence du marché dans le PPM	Publication de l'attribution provisoire
	Respect du délai entre la publication de l'attribution provisoire et la transmission pour signature
Marché est mentionné dans l'AGPM	Conformité du marché signé au projet du DAO
Le DAO répond aux exigences de l'article 58	Approbation du marché par l'autorité compétente
Choix de l'AOR approuvé par la DCMP	Le marché a-t-il fait l'objet de notification écrite
b- Invitation des candidats	Publication de l'attribution définitive
Publication de l'avis d'appel d'offres	f- Réception et paiement des prestations
Les mentions requises par la réglementation sont-elles prises en compte dans la publication de l'avis d'AO	Délais d'exécution respectés

Délai accordé pour le dépôt des offres est-il raisonnable	Existence d'une commission de réception
Liste restreinte composée de 3 candidats	
c- Réception et dépouillement des offres	Existence PV de réception
Ouverture des offres en séance publique	Adéquation dossier de paiement et contrat
Ouverture des offres par la commission des marchés	Exhaustivité du dossier de paiement
Procès-verbal d'ouverture des offres transmis aux soumissionnaires	
d- Evaluation des offres	
Attribution du marché au moins disant	
Prise en compte des critères de qualification	
Attribution du marché durant la période de validité des offres	
Utilisation exclusive des critères d'évaluation prévus dans le DAO	
Délai entre ouverture des offres et approbation est raisonnable	

a. Sur le dossier de marché

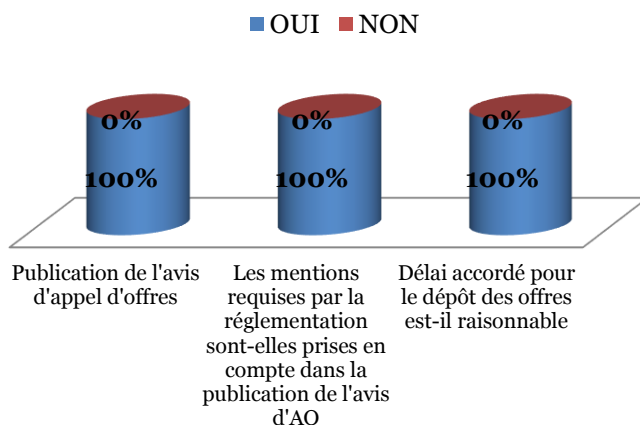


Commentaire

- ✎ L'appel d'offres figure dans le PPM et dans l'avis général de passation des marchés et son dossier d'appel d'offres répond aux exigences de l'article 58 du CMP indiquant les pièces et documents nécessaires à la consultation et à l'information des candidats ;
- ✎ La passation du marché par Appel d'offres restreint a été autorisée par la DCMP par lettre n° 001158/MEFP/DCMP/20 du 13/03/2015.

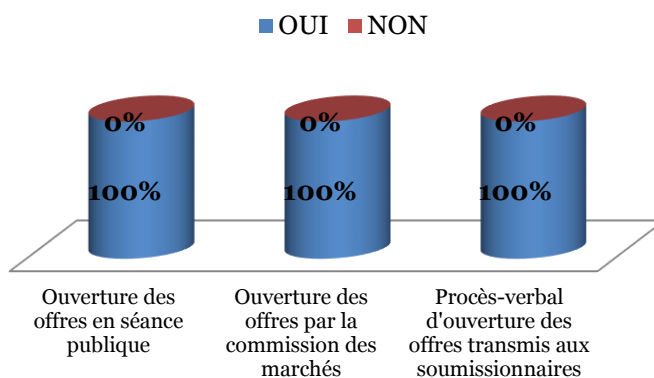
b. Sur le dossier de marché

b - Invitation des candidats



c. Sur la réception et le dépouillement des offres

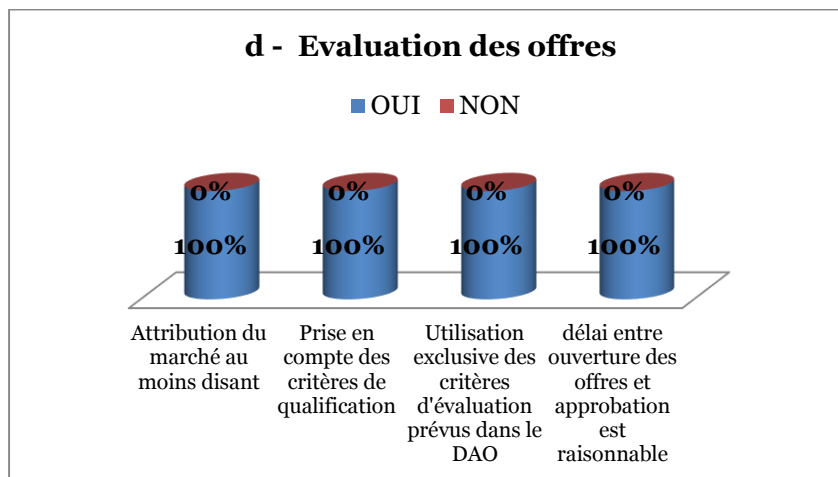
c - Réception et dépouillement des offres



Commentaire

- ✎ Les plis ont été ouverts en séance publique en présence des membres de la commission des marchés compétente et des représentants des candidats dûment habilités en conformité à l'article 67 du code des marchés publics.

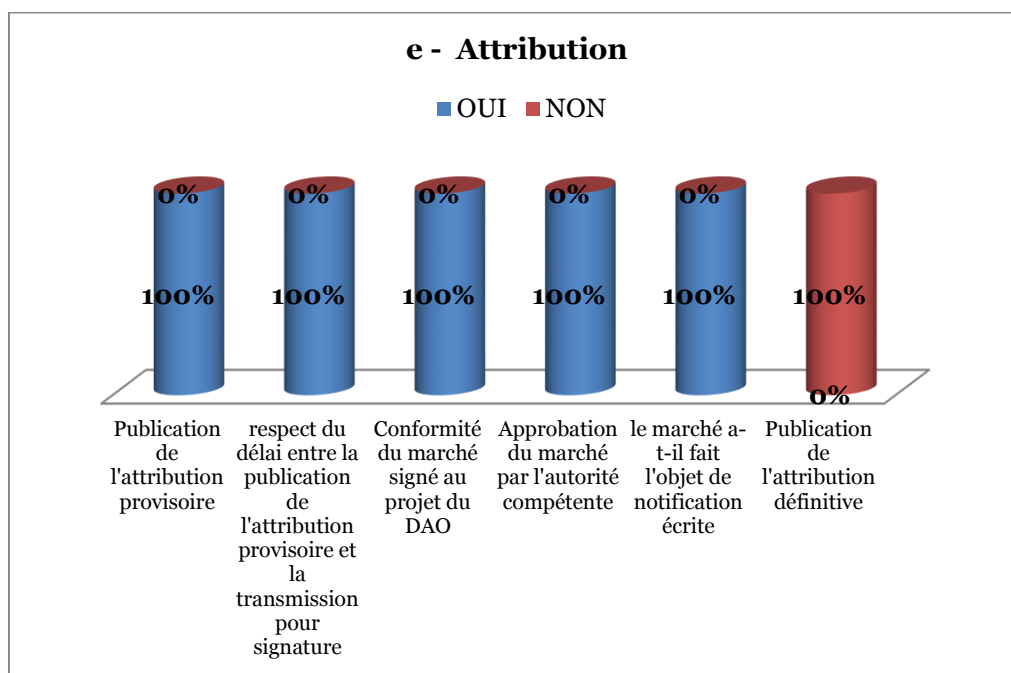
d. Sur l'évaluation des offres



Commentaire

- ✎ Les critères d'évaluation et de qualification ont été pris en compte dans l'évaluation des offres en conformité avec l'article 59 du CMP.

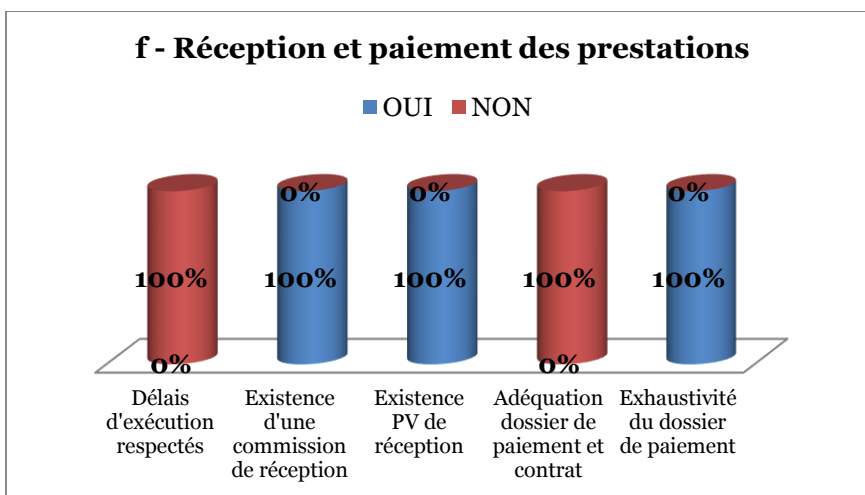
e. Sur l'attribution



Observation

- La publication de l'avis d'attribution définitive sur le portail des marchés publics n'a pas été effectuée conformément aux dispositions de l'article 86 du CMP.

f. Sur la réception et le paiement des prestations



Observation

- les délais d'exécution des 2 lots n'ont pas été respectés, et les pénalités de retard non prises en compte conformément à l'article 135 du CMP.

3.2.5 Marchés de Prestations Intellectuelles

Le tableau ci-après récapitule le nombre de marchés de Prestations Intellectuelles examinés par le cabinet.

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par Le MHA		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
PI	11	1 912 295 954	5	1 069 789 576	5	1 069 789 576
Total des marchés immatriculés	11	1 912 295 954	5	1 069 789 576	5	1 069 789 576
Pourcentage		Base 100	45%	56%	45%	56%

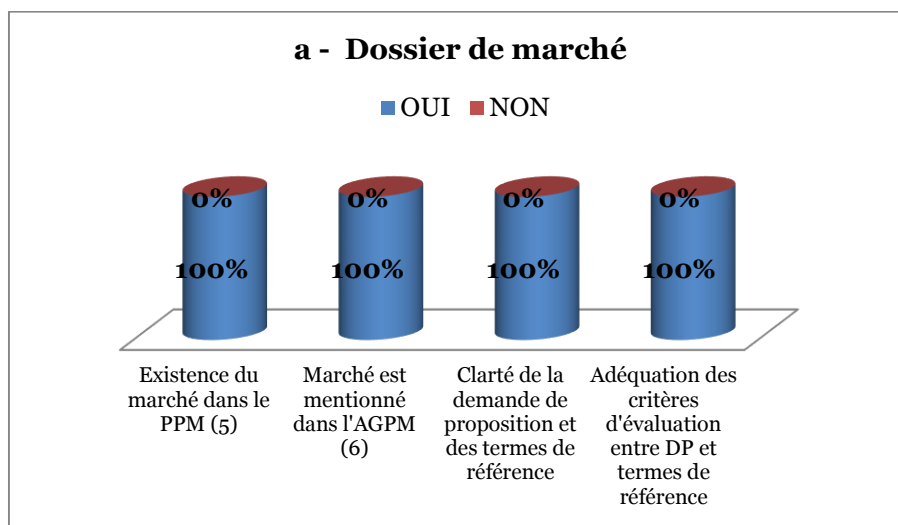
DETAIL DES MARCHES EXAMINES (P.I)					
Nbre	Immat. Du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant	
1	C1693/16-DK	Etude d'évaluation des potentialités des ressources en eau en vue d'alimenter la zone de Cap Skirring	HYDROCONCEPT Ingénieurs Conseils	85 811 437	
2	C2596/16-DK	Sélection de consultants pour des études hydrogéologiques et hydrologiques complémentaires dans la lée du fleuve Sénégal	Groupe HYDRATEC / HYDROCONCEPT	335 848 612	
3	C1674/16-DK	Supervision et contrôle des travaux de réalisation d'infrastructures hydrauliques dans les régions de Kaffrine, Tambacounda et Louga	Groupe SONED-AFRIQUE/HYDROPLANTE	554 359 453	
4	C1331/16-DK	Etudes d'ant projet détaillées et élaboration des DAO de 10 systèmes d'alimentation en eau potable multi-villages dans les régions de Thiès, Louga et Diourbel	TPF SETICO Ingénierie SA	29 900 000	
3	C2872/16-DK	Etude d'un plan de gestion des ressources en eau des sous ugp de la somone et du car car	IDEV-IC	63 870 074	
TOTAL				1 069 789 576	

Les marchés de prestations intellectuelles ont été examinés suivant les éléments de contrôle ci-après :

a - Dossier de marché	e - Attribution
Existence du marché dans le PPM	Publication de l'attribution provisoire
Marché est mentionné dans l'AGPM	Respect des mentions requises sur l'avis d'AO

Clarté de la demande de proposition et des termes de référence	Respect du délai entre la publication de l'attribution provisoire et la transmission pour signature
Adéquation des critères d'évaluation entre DP et termes de référence	Respect des délais d'immatriculation
b - Invitation des candidats	Conformité du marché signé au projet du DAO
Publication de l'avis d'appel d'offres	Approbation du marché par l'autorité compétente
Les mentions requises par la réglementation sont-elles prises en compte dans la publication de l'avis d'AO	le marché a-t-il fait l'objet de notification écrite
Délai accordé pour le dépôt des offres est-il raisonnable	Publication de l'attribution définitive
c - Réception et dépouillement des offres	f - Réception et paiement des prestations
Ouverture des offres en séance publique	Délais d'exécution respectés
Ouverture des offres par la commission des marchés	Existence d'une commission de réception
Procès-verbal d'ouverture des offres transmis aux soumissionnaires	Existence PV de réception
Ouvertures des offres en deux étapes (technique et financière)	Adéquation dossier de paiement et contrat
Information des notes techniques aux candidats	Exhaustivité du dossier de paiement
Conformité de la liste restreinte aux conclusions du PV d'évaluation	

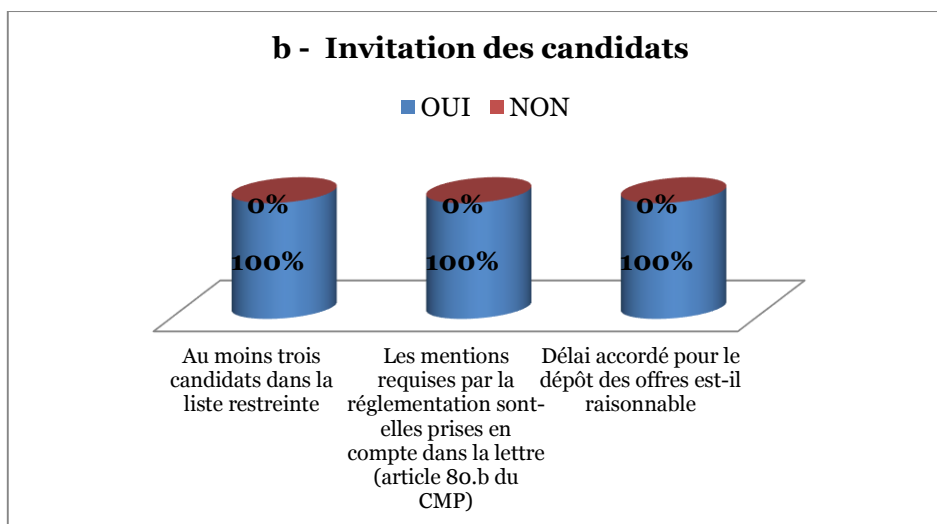
a. Sur le dossier de marché



Commentaire

- ✎ Les cinq (5) marchés de prestations intellectuelles figurent dans le PPM et dans l'avis général de passation des marchés et leurs dossiers d'appel d'offres respectifs répondent aux exigences de l'article 58 du CMP indiquant les pièces et documents nécessaires à la consultation et à l'information des candidats.

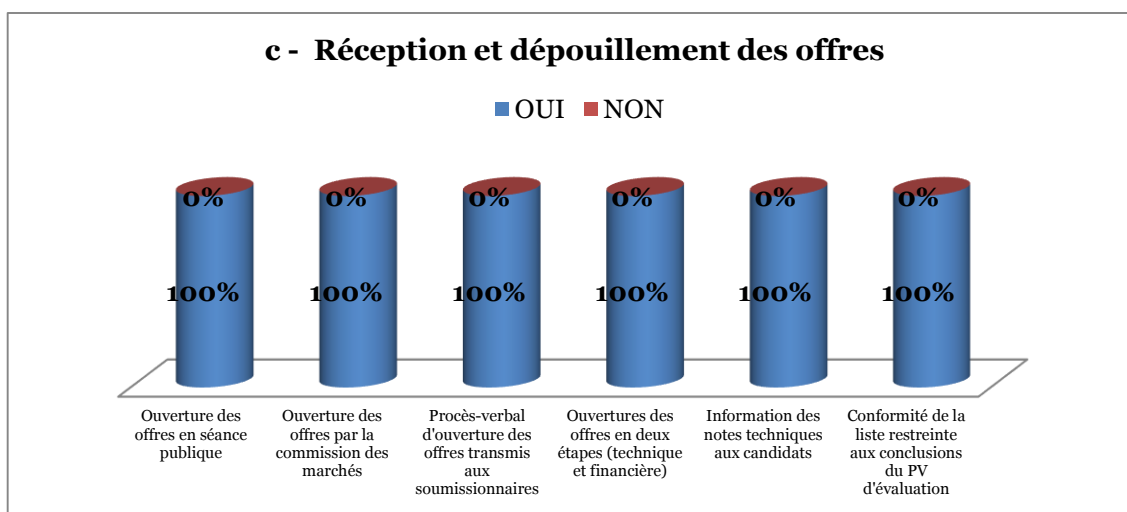
b. Sur le dossier de marché



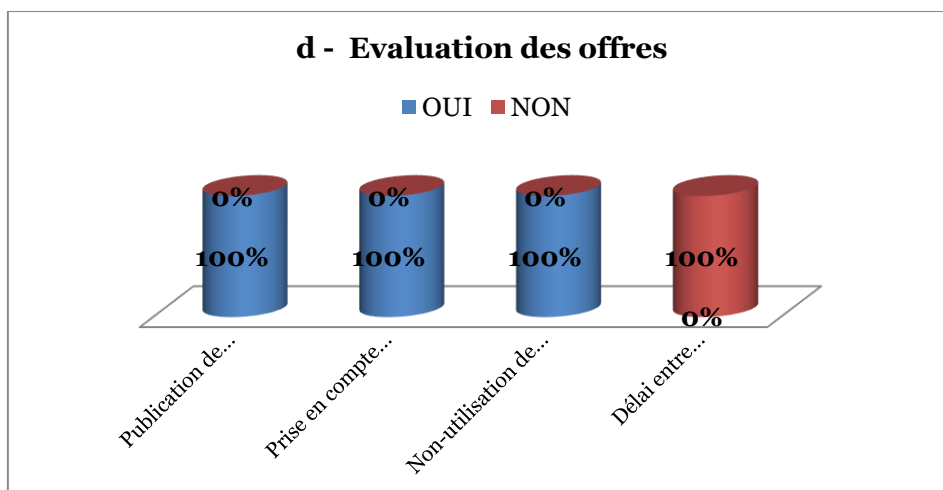
Commentaire

Au moins trois (3) candidats ont été sélectionnés par la commission des marchés en conformité avec l'article 80.a du CMP et les délais accordés pour le dépôt des offres sont raisonnables.

c. Sur la réception et le dépouillement des offres



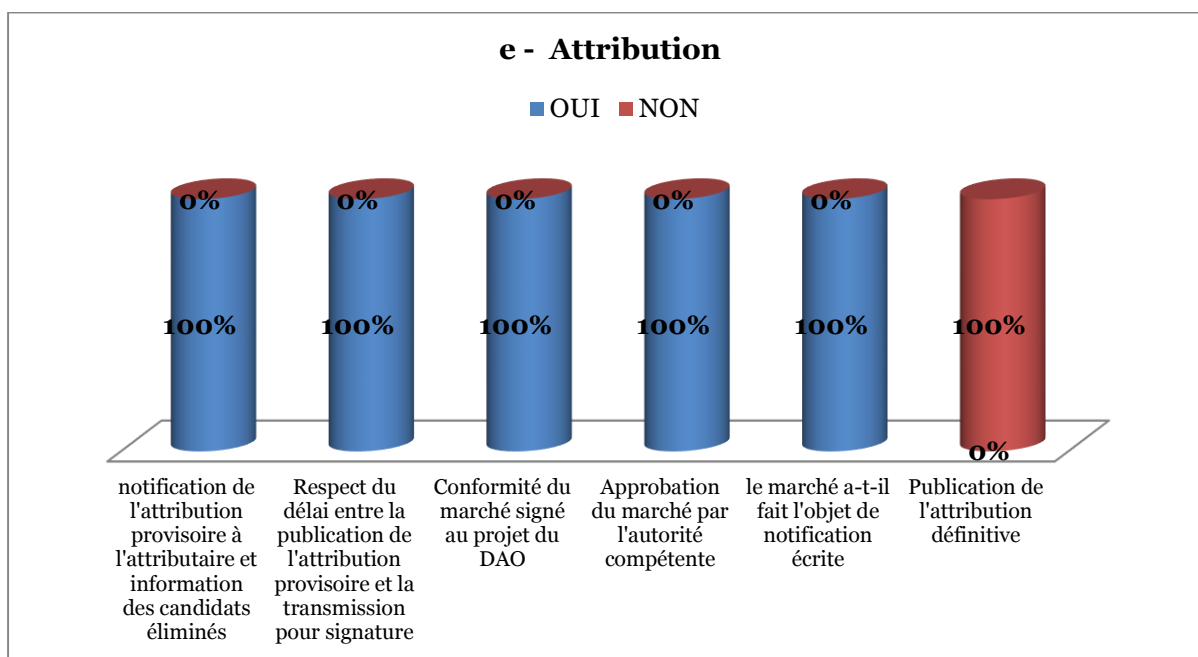
d. Sur l'évaluation des offres



Observation

- Les délais impartis à la commission des marchés pour l'ouverture et l'évaluation des offres techniques et financières n'ont pas été respectés conformément au CMP.

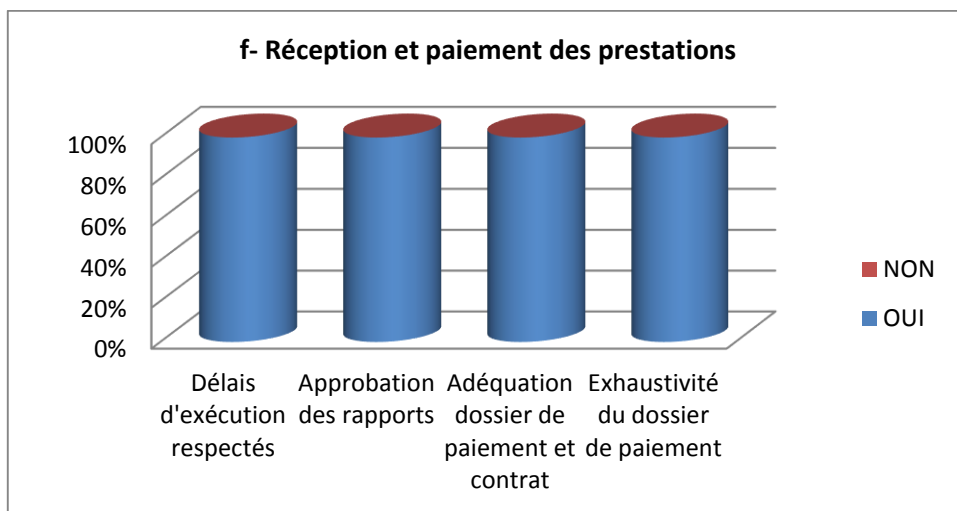
e. Sur l'attribution



Observations

- La publication des avis d'attribution définitive sur le portail des marchés publics n'a pas été effectuée en violation l'article du 86 alinéa 4 du CMP.

f. Sur la réception et le paiement des prestations



Observation

- La revue de la réception et des paiements n'appelle aucune observation particulière de notre part.

3.2.6 Marchés conclus par DRP à Compétition Ouverte

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le MHA		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
DRPCO	3	98 198 507	3	98 198 507	3	98 198 507
Total des marchés immatriculés	3	98 198 507	3	98 198 507	3	98 198 507
Pourcentage	Base 100		100%	100%	100%	100%

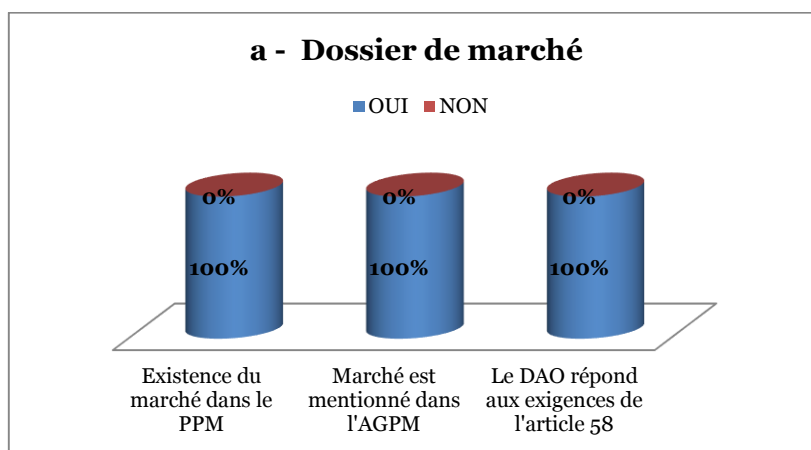
DETAIL DES MARCHES EXAMINES (DRPCO)				
Nbre	Immat. du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant
1	T0391/16-DK	Travaux de renforcement du Centre national de Documentation sur l'Eau et l'Assainissement	GTS Suarl	58 637 257
2	T1332/16-DK	Construction des plateformes régionales de suivi-évaluation de Louga et de Thiès : lot 1	ENTREPRISE BAMBA - GENIE CIVIL (EBGC)	15 098 142
3	T1333/16-DK	Construction des plateformes régionales de suivi-évaluation de Louga et de Thiès : lot 2	GIE ENVOL NET	24 463 108
TOTAL				98 198 507

La procédure de Demande de renseignements et de prix à compétition ouverte s'applique pour le MHA lorsque le montant du marché est inférieur à :

- 70 000 000 FCFA et supérieur ou égal à 25 000 000 FCFA pour les travaux ;
- 50 000 000 FCFA et supérieur ou égal à 15 000 000 FCFA pour les services et fournitures courantes ;
- 50 000 000 FCFA et supérieur ou égal à 25 000 000 FCFA pour les prestations intellectuelles.

Les Demandes de renseignements et de prix à compétition ouverte traitées ont été examinées suivant les éléments de contrôle appliqués sur les appels d'offres.

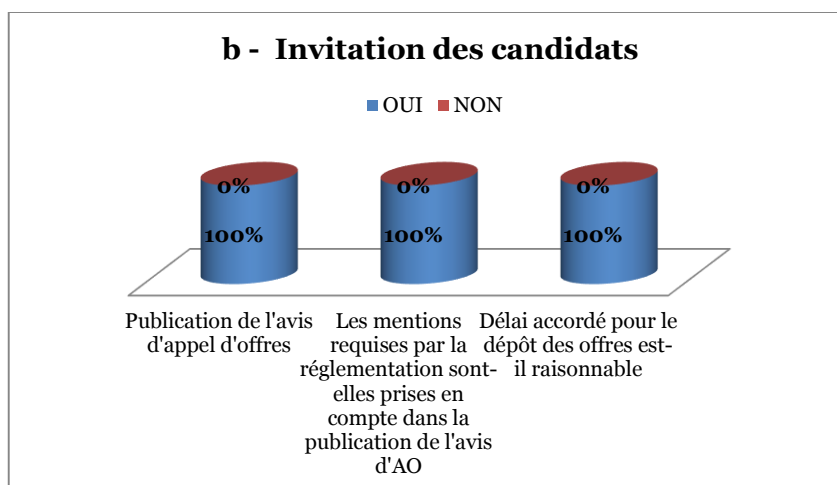
a. Sur le dossier de marché



Commentaire

- ✎ Les trois demandes de renseignements et de prix à compétition ouverte figurent dans le Plan de passation des marchés et leurs dossiers d'appel à concurrence respectifs répondent aux exigences de l'arrêté n°00107 du 07-01-2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du Code des marchés publics.

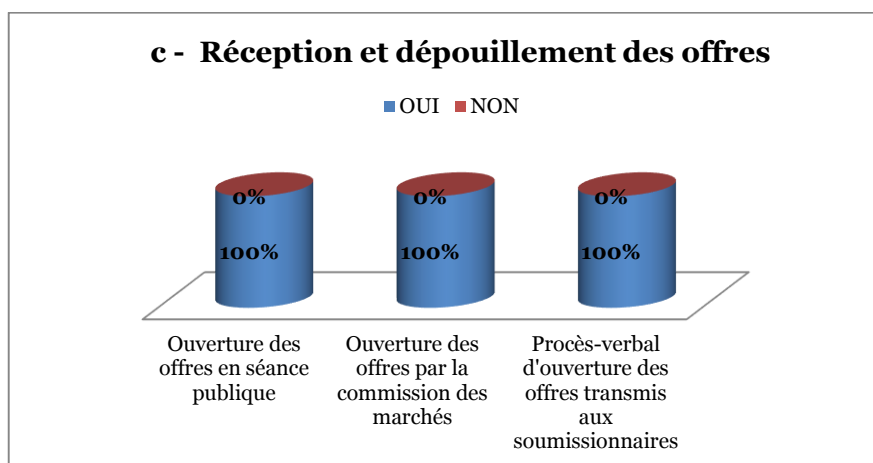
b. Sur l'invitation des candidats



Commentaire

- ✎ Les DRPCO ont été portées à la connaissance du public par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, dans les conditions prévue par l'article 56 du CMP. Elles sont établies conformément au modèle spécifié par décision de l'ARMP.

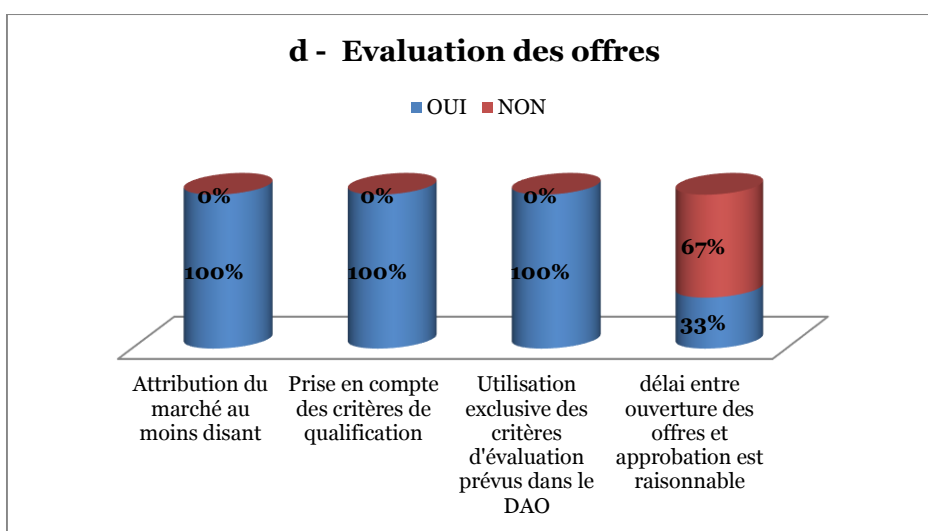
c. Sur la réception et le dépouillement des offres



Observation

- La revue de la réception et du dépouillement des offres n'appelle aucune observation particulière de notre part.

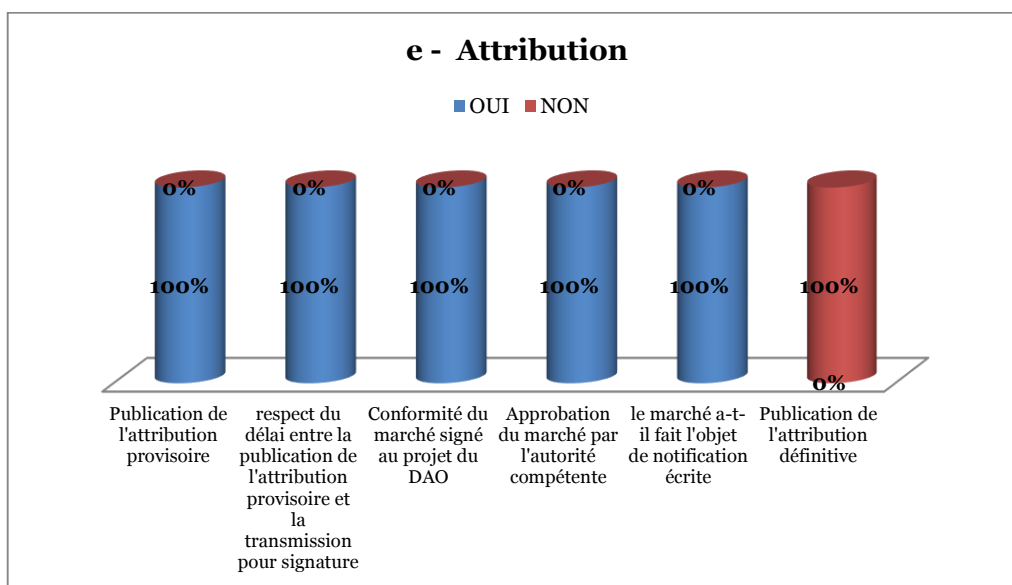
d. Sur l'évaluation des offres



Observation

- Le délai maximum de 7 jours entre l'ouverture des plis et la proposition d'attribution à l'autorité contractante n'a pas été respecté au regard de l'article 5 de l'arrêté n° 00107 pris en application de l'article 78 du CMP, pour les DRPCO suivantes :
 - Marché n°T1332/16-DK Travaux de construction des bâtiments abritant les plateformes régionales de suivi évaluation de Louga et de Thiès lot 1 (ENTREPRISE BAMBA - GENIE CIVIL (EBGC) 15 098 142 F CFA) ;
 - Marché n°T1333/16-DK Travaux de construction des bâtiments abritant les plateformes régionales de suivi évaluation de Louga et de Thiès lot 2 (GIE ENVOL NET 24 463 108 F CFA).

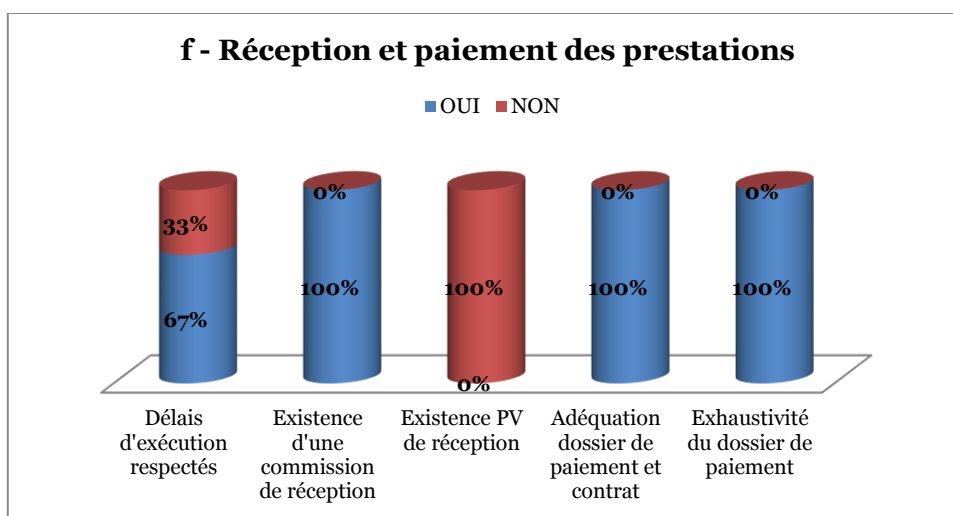
e. Sur l'attribution



Observation

- La publication d'un avis d'attribution définitive sur le portail des marchés publics conformément à l'article 86-4 du CMP, n'a pas été effectuée ;

f. Sur la réception et le paiement des prestations



Observations

Le marché n° T0391/16-DK Travaux de renforcement du Centre national de Documentation sur l'Eau et l'Assainissement (GTS Suarl 58 637 257 F CFA) a connu un dépassement justifié par des contraintes hivernales ayant conduit à une suspension des travaux repris après une pause deux mois, mais également par le défaut de paiement de la facture 1 mettant l'entrepreneur en difficulté de poursuivre correctement les travaux. Le marché a par la suite fait l'objet d'un avenant 1 n° T 134/17 exécuté avec un retard de 29 jours sanctionné par l'application de pénalités. Cet avenant représentant 29,6% du marché de base a pour objet la prise en charge de travaux supplémentaires indispensables à la bonne fin des travaux. Ces travaux consistent au renforcement de la structure porteuse et de la mise en place d'un réservoir en appoint pour les besoins en eau du centre.

3.2.7 Marchés conclus par DRP à Compétition Restreinte

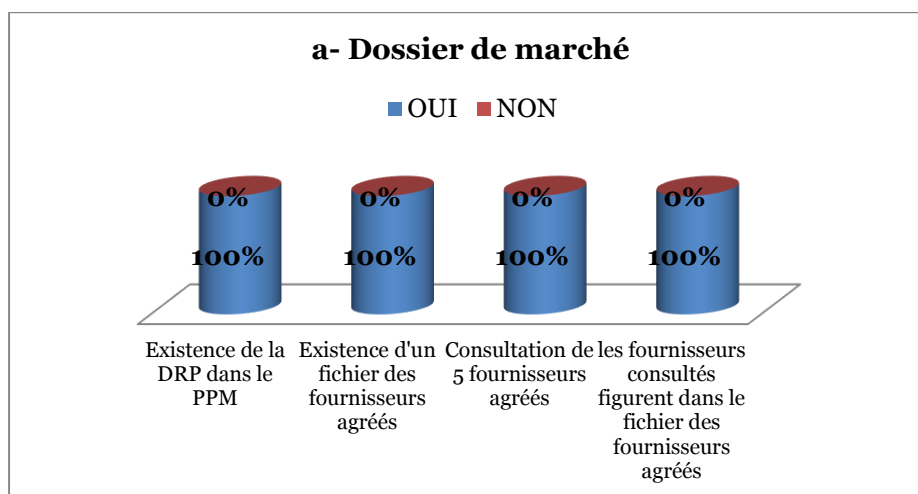
Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le MHA		Echantillon des Marchés sélectionnés			Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Par	Nbre	Montant	Nbre	Montant
DRPCR	50	469 012 863	ARMP	10	124 750 100	10	124 750 100
			CMC	9	131 236 162	9	131 236 162
Total des marchés non immatriculés	50	469 012 863	TOTAL	19	255 986 262	19	255 986 262
Pourcentage	Base 100					38%	55%

DETAIL DES MARCHES EXAMINES (DRPCR) Sélection ARMP				
Nbre	ref marché	objet du marché	Attributaire	Montant
1	C_OFOR_048	Sélection d'un consultant individuel pour une mission d'assistance juridique et fiscale	El Hadji Sidy DIOP	15 000 000
2	C_OFOR_069	Sélection d'un consultant chargé d'animer la plateforme OFOR_ONG'S et OFOR_Collectivités Locales	Wellom'in	19 700 000
3	C_OFOR_045	Etude pour la mise en place d'un système de management qualité pour la certification ISO9001 version 2008	Kinta Lucia SENE	19 900 000
4	C_UC PEPAM_085	Refonte du portail internet du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	IMEDIA	3 900 000
5	C_UCPEPAM_073	Recrutement d'un consultant pour l'élaboration de la lettre de politique sectorielle de développement	Oumar NDIAYE	5 000 000
6	F_UC PEPAM_086	Acquisition de matériels audiovisuels pour la cellule de communication du MHA	ELECTRONIC CORP	5 162 881
7	F_CC PEPAM_107	Acquisition de matériels informatiques	OFFICE INFORMATIQUE	13 630 980
8	F_CCPEPAM_126	Acquisition de pneumatiques	ETS MALEYE	5 471 000
9	C_CCPEPAM_080	Sélection d'un Consultant pour la mise en place d'un centre de perfectionnement des métiers de l'eau et de l'assainissement	Makhoudia SYLLA	24 906 260
10	F_CCPEPAM_106	Fourniture de mobiliers de bureau	MASTER OFFICE	12 078 979
DETAIL DES MARCHES EXAMINES (DRPCR) Sélection CABINET				
11	F_DAGE_048	Acquisition de matériels de bureau	PRESTIGE GLOBAL SERVICE	3 994 300
12	S_DAGE_053	Atelier de plaidoyer sur le genre	GIE LE CAP VERT	14 496 300
13	F_DAGE_047	Acquisition de consommables informatiques	ETOILE BUREAUTIQUE	8 060 580
14	F_DAGE_047	Acquisition de consommables informatiques	CARREFOUR INFORMATIQUE	4 981 600
15	T_DA_110	Réalisation de 129 latrines familiales dans la région de Thiès	DAROU SALAM SERVICE	24 832 882
16	C_DGPRE_104	Recrutement d'un consultant pour l'évaluation du PAGIRE	ADRIEN COLY	17 649 500
17	T_DH_123	Réalisation D'un Forage à Kombal dans la région de Kaolack	CGC (China Geo Engineering Corporation)	18 921 000
18	C_CC PEPAM_095	Mobilisation d'un expert en suivi évaluation pour assister la CEP	Abdourahmane Sy THIAM	14 400 000
19	F_CC PEPAM_097	Acquisition d'un véhicule 4X4 station wagon	LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE	23 900 000
TOTAL				255 986 262

Les DRPCR traitées ont été examinées suivant les éléments de contrôle ci-après :

a. Dossier de marché	e- Attribution
Existence de la DRP dans le PPM	Notations justifiées
Existence d'un fichier des fournisseurs agréés	Notification définitive du marché au fournisseur retenu
Consultation de 5 fournisseurs agréés	Information par écrit des fournisseurs non retenus
les fournisseurs consultés figurent dans le fichier des fournisseurs agréés	Existence contrat ou bon de commande
b. Invitation des candidats	Contrat signé par la personne habilitée
La DRP a fait l'objet de publicité	Contrat enregistré au niveau des impôts
la lettre d'invitation fait mention de tous les candidats consultés	f- Réception et paiement des prestations
réception effective de la lettre d'invitation par les fournisseurs consultés	Délais d'exécution respectés
Les fournisseurs consultés existent effectivement	Existence BL ou PV de réception ou attestation de service fait
Le délai accordé pour le dépôt des offres est raisonnable	Adéquation dossier de paiement et contrat
c. Réception et dépouillement des offres	Exhaustivité du dossier de paiement
Ouverture des offres en séance publique	
Ouverture des offres par une commission habilitée	
Archivage des offres reçues	
d. Evaluation des offres	
Utilisation exclusive des critères d'évaluation prévus dans la DRP	
Attribution du marché au moins disant	
PV d'évaluation signé par les membres habilités	
Utilisation de critères d'évaluation non prévus dans la DRP	

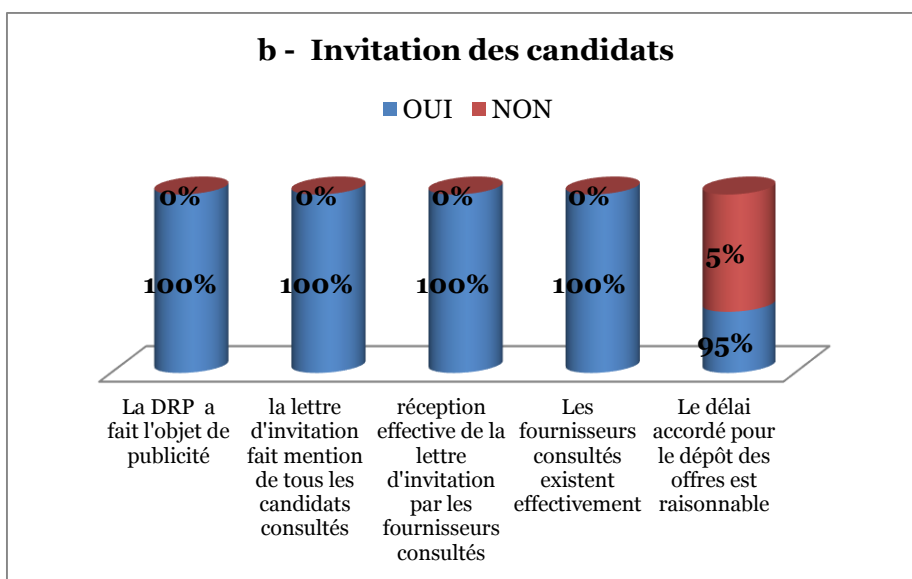
a. Sur le dossier de marché



Commentaire

- ✎ Les DRPCR sélectionnées figurent dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) transmis à la DCMP. L'inscription des DRPCR dans le PPM constitue une bonne pratique mais n'est pas obligatoire.

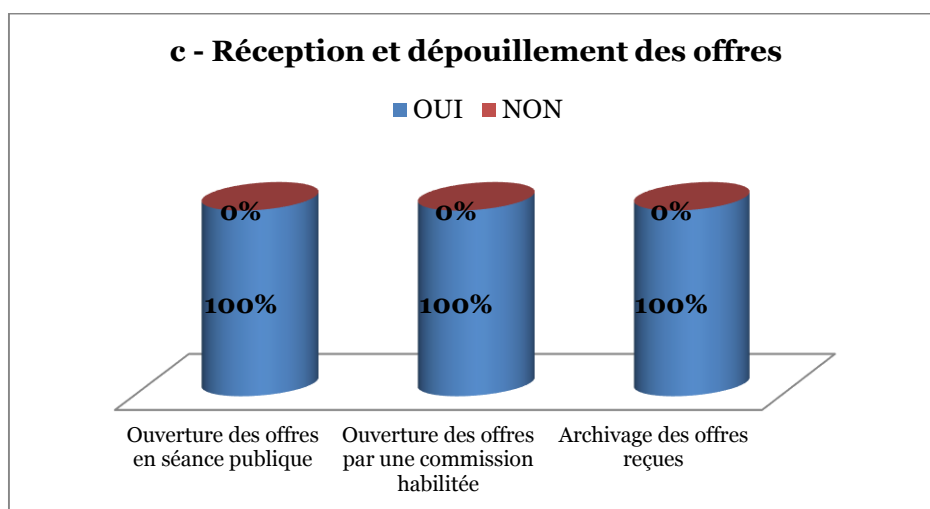
b. Sur l'invitation des candidats



Observations

- La preuve de transmission effective des lettres d'invitation est matérialisée par décharge des fournisseurs, mais ne renseigne pas sur la date de réception ;

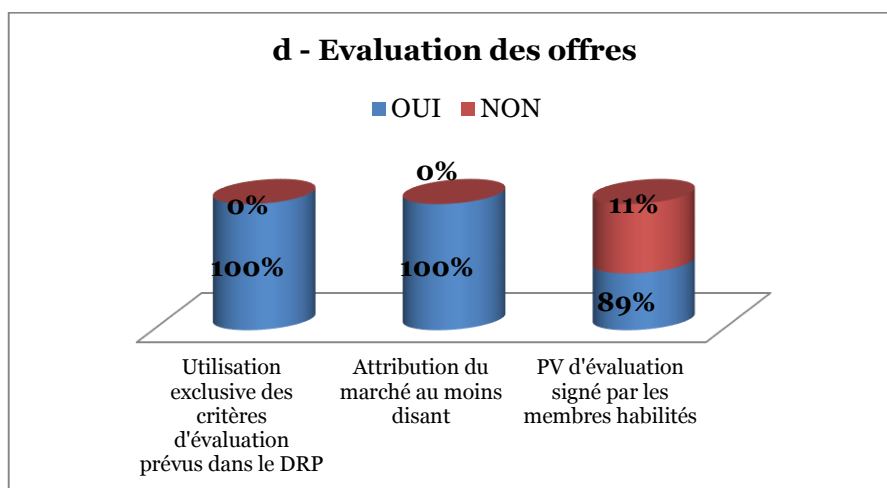
c. Sur la réception et le dépouillement des offres



Observation

La revue de la réception et du dépouillement des offres n'appelle aucune observation particulière de notre part.

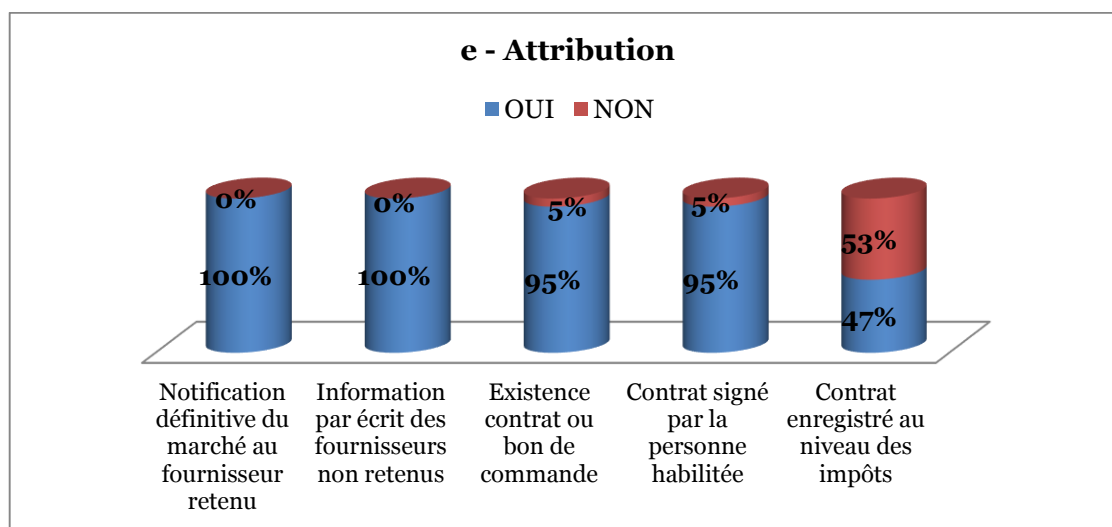
d. Sur l'évaluation des offres



Observation

- Le PV d'attribution provisoire ne retrace pas le tableau récapitulatif des offres évaluées et ne donne pas de renseignements sur l'examen de conformité des offres du point de vue des délais et spécifications techniques comme indiqué dans le dossier type de l'ARMP pour les marchés ci dessous:
 - Marché n°F_DAGE_047 Acquisition de consommables informatiques (ETOILE BUREAUTIQUE 8 060 580 F CFA) ;
 - Marché n°F_DAGE_048 Acquisition de matériels de bureau(PRESTIGE GLOBAL SERVICE 3 994 300).

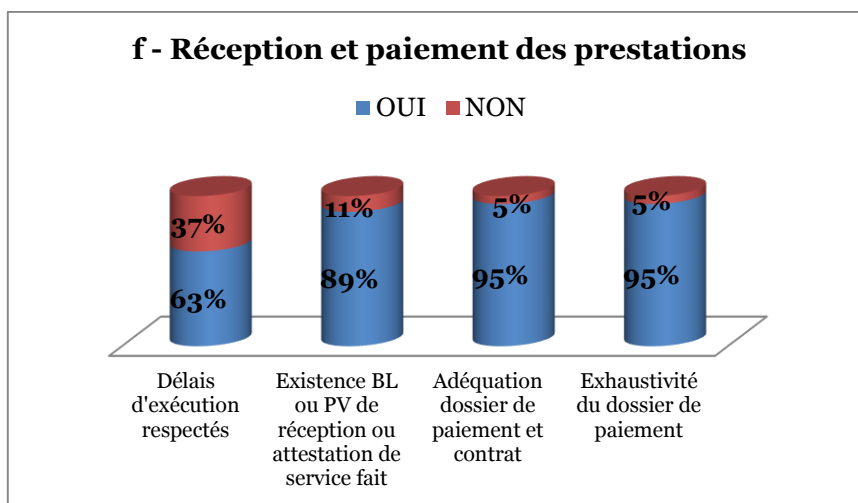
e. Sur l'attribution



Observations

- S'agissant des DRPCR, 47% des contrats passés en revue n'ont pas été enregistrés au niveau des impôts par les titulaires de marché.

f. Sur la réception et le paiement des prestations



Observation

- Les délais de livraison sont dépassés et les pénalités de retard non prises en compte pour les DRPCR suivantes :
 - Marché n°F_DAGE_048 Acquisition de matériels de bureau(PRESTIGE GLOBAL SERVICE 3 994 300) ;
 - Marché n°F_DAGE_097 Acquisition d'un véhicule 4X4 station wagon (LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE 23 900 000) ;
 - Marché n°C_UCPEPAM_073 Recrutement d'un expert pour l'élaboration de la lettre de politique sectorielle de développement du MHA (Oumar NDIAYE 5 000 000 F CFA) ;
 - Marché n°C_UC PEPAM_085 Refonte du portail internet du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement (IMEDIA 3 900 000 FCFA) ;
 - Marché n°C_OFOR _045 Etude pour la mise en place d'un système de management qualité pour la certification ISO 9001 version 2008 (Kinta Lucia SENE 19 900 000 FCFA).

3.2.8 Marchés passés par Entente Directe

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) n'a pas procédé au titre de la gestion 2016 à la passation d'un marché par entente directe.

3.2.9 Avenants

La sélection de l'ARMP se présente comme suit :

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le MHA		Echantillon des marchés sélectionnés par l'ARMP		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Avenant	7	286 044 163	3	167 489 563	3	167 489 563
Total des marchés immatriculés	7	286 044 163	3	167 489 563	3	167 489 563
Pourcentage	Base 100		43%	59%	43%	59%

DETAIL DES MARCHES EXAMINES (AVENANT)				
Nbre	Immat. du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant
1	T0338/16-DK	avenant n°1 au marché T1093/15 relatif aux Travaux de réalisation en trois lots (03) de 17 forages en milieu rural (lot 1)	HENAN CHINE Sénégal sa	114 035 200
2	T0339/16-DK	avenant n°1 au marché T1096/15 relatif aux Travaux de réalisation en trois lots (03) de 17 forages en milieu rural (lot 2)	HENAN CHINE Sénégal sa	115 516 100
3	T1173/16-DK	Avenant n°1 au marché T1310/15 relatif aux Travaux de réalisation de systèmes d'adduction en eau potable dans la région de Fatick 04 lots (lot 2 : Travaux de génie civil et d'équipements du système d'AEP du secteur N4)	Compagnie Sahélienne d'Entreprise (CSE)	- 62 061 737
TOTAL				167 489 563

Les trois (3) avenants conclus ont porté sur les objets suivants :

- **Avenant n°1 au marché T1093/15 relatif aux Travaux de réalisation en trois lots (03) de 17 forages en milieu rural (lot 1) (HENAN CHINE Sénégal sa)**

Le présent avenant a pour objet, la réalisation de 2 forages d'eau supplémentaires en milieu rural en sus du marché de base dans les régions de Louga et Ziguinchor, pour un montant représentant 29,54 % du marché de base.

- **Avenant n°1 au marché T1096/15 relatif aux Travaux de réalisation en trois lots (03) de 17 forages en milieu rural (lot 2) (HENAN CHINE Sénégal SA)**

Le présent avenant a pour objet, la réalisation de 2 forages d'eau supplémentaires en milieux rural en sus du marché de base dans les régions de Diourbel et Sédhiou, pour un montant représentant 29,87 % du marché de base.

- **Avenant n°1 au marché T1310/15 relatif aux Travaux de réalisation de systèmes d'adduction en eau potable dans la région de Fatick 04 lots (lot 2 : Travaux de génie civil et d'équipements du système d'AEP du secteur N4) comme attributaire la Compagnie Sahélienne d'Entreprise (CSE).**

L'avenant a pour objet l'application de prix nouveaux pour la réalisation des travaux de génie civil et d'équipements du système d'AEP du secteur N4. L'application de ces nouveaux prix a occasionné une diminution de 2,26 % du marché de base.

La DCMP sur saisine de l'autorité contractante n'a pas eu d'objection à la conclusion des projets d'avenants.

3.2.10 Evaluation des fractionnements potentiels (demandes de cotations, autres acquisitions).

Nous n'avons pas relevé de cas de fractionnement potentiel sur les marchés examinés.

3.2.11 Marchés ayant fait l'objet d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'ARMP.

Aucun des marchés de l'AC passés en revue pour l'exercice 2016 n'a fait l'objet de recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'ARMP.

3.3 Constats relatifs à l'exécution financière

Même si certains retards notés dans l'exécution des travaux incombent à l'autorité contractante, l'application des pénalités n'est pas systématique.

3.4 Audit physique (matérialité, exécution physique)

Conformément aux termes de référence (TDR), nous avons procédé à un échantillonnage de marchés devant faire l'objet de contrôle physique (vérification de la matérialité). Les vérifications ont été faites sur la base des procès-verbaux de réception, des documents de comptabilité des matières, et des visites de terrain.

3.4.1 Sélection

L'échantillon se compose comme suit :

ECHANTILLON AUDIT PHYSIQUE						
MODE	Immat. du marché	Objet du marché	Attributaire	Montant	Echantillon audit physique en nombre	Nombre de marchés passés en revue
AOO	F2699/16-DK	Acquisition de deux (02) véhicules 4X4 de type station wagon et de deux (02) berlines en trois (03) lots : lot 1	EMG UNIVERSAL AUTO	43 000 000	11	43
	T0552/16-DK	Travaux de réalisation en deux lots de 20 forages au Rotary dans les régions de Kafrine, Tambacounda et Louga : lot 1	HENAN CHINE Sénégal sa	569 375 582		
	T0553/16-DK	Travaux de réalisation en deux lots de 20 forages au rotary dans les régions de Kafrine, Tambacounda et Louga : lot 2	China Geo -Engineering Corporation International LTD (CGCINT)	522 942 860		
	T0082/16-DK	Travaux de réalisation de piézomètres et de forage d'essai dans la zone de la llée du fleuve Sénégal et dans la zone Sine-Gambie	Groupeement SENTEER-PERFIBESA	283 200 000		
AOR	T0342/16-DK	Travaux de réalisation de châteaux d'eau et de réseaux d'approvisionnement en eau potable (lot 3: réalisation de sept (07) châteaux d'eau et de réseau d'approvisionnement en eau potable)	Générale des Traux et d'Ingenierie (GTI)	505 522 207		
PI	C1693/16-DK	Etude d'éluatation des potentialités des ressources en eau en vue d'alimenter la zone de Cap Skirring	HYDROCONCEPT Ingénieurs Conseils	85 811 437		
	C1331/16-DK	Etudes d'ant projet détaillées et élaboration des DAO de 10 systèmes d'alimentation en eau potable multi-villages dans les régions de Thiès, Louga et Diourbel	TPF SETICO Ingénierie SA	29 900 000		
DRPCR	F_CC PEPAM _107	Acquisition de matériels informatiques	OFFICE INFORMATIQUE	13 630 980		
	C_CC PEPAM _080	Sélection d'un Consultant pour la mise en place d'un centre de perfectionnement des métiers de l'eau et de l'assainissement	Makhoudia SYLLA	24 906 260		
	S_DAGE _053	Atelier de plaidoyer sur le genre	GIE LE CAP VERT	14 496 300		
	F_CC PEPAM _097	Acquisition d'un véhicule 4X4 station wagon	LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE	23 900 000		
Pourcentage audit physique en nombre					26%	

3.4.2 Travaux effectués

Le contrôle physique a porté pour chaque marché sélectionné, sur les aspects suivants :

- Contrôle de la matérialité des dépenses effectuées ;
- Diagnostic sur l'état des équipements ou travaux par référence à leur description dans le marché et à leur état actuel compte tenu de leurs conditions d'utilisation ;
- Conformité de la livraison ou de l'achèvement des travaux, avec les spécifications du marché et normes techniques ;
- La conformité physique des travaux avec les procès-verbaux de réception provisoire et définitive ;

3.4.3. Résultats

Commentaire

Les marchés passés en revue sont conformes aux engagements contractuels, à la transcription et aux suivies des transactions dans la comptabilité matières.

Néanmoins, notons que le marché n° Too82/16 relatif aux travaux de réalisation de 5 piézomètres et de 4 forages d'essai dans la zone de la vallée du fleuve Sénégal attribué à SENTEER/PERFIBESA pour 283 200 000 F CFA a été notifié pour démarrage le 05/07/2016. Une mise en demeure a été servie le 22/12/2016 pour le retard accusé dans la livraison des kits de mesure et des équipements des piézomètres. Un second ordre de service en date du 08/06/2017 a été adressé à l'entreprise notifiant la levée de la suspension du contrat, le démarrage des prestations relatives à la mission et la prise d'acte de la date de redémarrage des travaux dont le délai d'exécution restant est de cinq (5) mois à compter du 26/06/2017. Par lettre n°01108/MHA/DGPRES du 09/10/2017 le Directeur de la DGPRES constatant l'absence de fourniture du matériel de mesures des piézomètres et le retard dans la réception des ouvrages (quatre ouvrages réceptionnés sur les neufs prévus) a invité le titulaire de prendre toutes les dispositions correctives nécessaires pour la livraison des ouvrages, la fourniture et l'équipement des piézomètres avant la fin de la date contractuelle fixée au 27/11/2017.

A défaut de terminer les travaux dans les délais les pénalités seront appliquées voire le contrat résilié.

A notre avis, ce retard pourrait être la conséquence de la formulation des critères d'évaluation et de qualifications perfectibles en termes de chiffre d'affaires et d'expérience technique notamment aux points 2.3.2 ; 2.4.2 et 2.4.3 du DAO développés ci-après :

- ✓ Au point 2.3.2 le chiffre d'affaires annuel ne doit pas concerner des travaux de construction mais des travaux dans le domaine des forages. L'expérience dans le domaine du génie civil qui est un secteur large (bâtiments, digues etc.) n'est pas la même que celle des forages qui requiert une expertise avérée dans le domaine ;
- ✓ Au point 2.4.2 Expérience spécifique on gagnerait en précisions en demandant une expérience dans le domaine des travaux de forage de piézomètres réalisés dans les règles de l'art et dans des délais impartis ou raisonnables au lieu de demander des travaux exécutés de façon satisfaisante, terminés et similaires sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ;
- ✓ Au point 2.4.3 il est bien précisé que la nature des travaux requis concerne des piézomètres ou forages. Il faut aussi parler de délai pour la réalisation de ces forages ou piézomètres.

4 Synthèse des non conformités et recommandations

NON CONFORMITES	RECOMMANDATIONS	REPONSES DU MHA	COMMENTAIRES DU CABINET
Constats généraux sur la passation et l'exécution des marchés			
<i>Les délais impartis à la commission des marchés pour la soumission de la proposition d'attribution à l'autorité contractante sont généralement dépassés.</i>	La commission des marchés du MHA devra veiller au respect de l'article 70 du CMP et de l'arrêté n°00107 pris en application de l'article 78 du CMP pour garantir la célérité de la passation.	Nous prenons acte.	Sans commentaire.
<i>L'information des candidats du rejet de leurs offres et la publication de l'avis d'attribution provisoire ne sont pas immédiates pour la plupart des marchés passés en revue.</i>	Conformément à l'article 84.3 du CMP, le MHA devra aviser immédiatement les autres candidats du rejet de leurs offres, leur restituer les garanties de soumission et publier un avis d'attribution provisoire.	Nous prenons acte.	Sans commentaire.

- ***La publication des avis d'attribution définitive, conformément aux dispositions de l'article 86 alinéa 4 du CMP n'a pas été une règle au MHA.***
- ***Les délais de passation des marchés sont assez longs en moyenne plus de 9,5 mois pour les AAO, 10 mois 8 jours pour les AOR, 15 mois pour les PI et 3 mois 21 jours pour les DRPCO. Ces dérives procéderaient de la double revue (bailleurs, DCMP), de la longueur des délais d'approbation et de la délivrance des attestations d'existence de crédits.***
- Le MHA devra se conformer aux dispositions de l'article 86 alinéa 4 du CMP quant à la publication des avis d'attribution définitive sur le portail des marchés.
- La Cellule de Passation des Marchés devra veiller à la célérité des procédures de passation des marchés par la réalisation et la tenue de tableau de bord sur les délais de mise en œuvre des différentes étapes des procédures de passation et de réalisation des calendriers d'exécution. Il conviendra également d'inviter les bailleurs à reconsidérer la double revue afin de permettre une meilleure maîtrise des délais de procédures.
- Nous prenons acte.
- Sans commentaire.
- Les marchés sélectionnés ont fait l'objet d'une double revue (bailleurs et DCMP), les délais d'approbation ont été assez longs de même que la délivrance des attestations d'existence de crédits. Autant de facteurs qui ont rallongé considérablement les délais de passation. Par contre, pour les marchés qui n'ont pas atteint les seuils de revue de la DCMP et des bailleurs, les délais de passation sont raisonnables.
- Sans commentaire.

Constats spécifiques sur la passation et l'exécution des marchés

APPEL D'OFFRES OUVERT

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les délais d'exécution prévus dans les contrats de marché n'ont pas été respectés pour dix (10) AOO sur onze (11) passés en revus. | <ul style="list-style-type: none"> • La CPM devra mettre en place un tableau de bord sur les délais de mise en œuvre des différentes étapes de la procédure de passation et de réalisation des calendriers d'exécution. | <ul style="list-style-type: none"> • Nous prenons acte. | <ul style="list-style-type: none"> • Sans commentaire. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les pénalités de retard liées au non respect des dates limites de prestations n'ont pas été appliquées conformément à l'article 135 du CMP. | <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les pénalités de retard conformément à l'article 135 du Code des marchés Publics. | <ul style="list-style-type: none"> • Nous prenons acte mais les retards constatés dans la plupart des cas sont imputables à l'Autorité Contractante. | <ul style="list-style-type: none"> • Sans commentaire. |

APPEL D'OFFRES RESTREINT

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les délais d'exécution des 2 lots du marché de travaux de réalisation de château d'eau et de réseaux d'approvisionnement en eau potable (marché n°T 0341/16-DK ECORE pour 510 485 700 F CFA et marché n°T 0342/16-DK GTI pour 505 522 207 F CFA) n'ont pas été respectés, et les pénalités de retard non prise en compte conformément à l'article 135 du CMP. | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des délais d'exécution prévus par les dossiers d'appel d'offres ou appliquer les pénalités de retard au cas échéant. |
|--|---|

PRESTATIONS INTELLECTUELLES

- **Les délais de production des rapports n'ont pas été respectés et les pénalités de retard non appliquées** pour le marché C1331/16-DK Etudes d'ant projet détaillées et élaboration des DAO de 10 systèmes d'alimentation en eau potable multi-villages dans les régions de Thiès, Louga et Diourbel (TPF SETICO Ingénierie SA 29 900 000 F CFA).
- Veiller au respect des délais d'exécution prévus par les dossiers d'appel d'offres ou appliquer les pénalités de retard au cas échéant.
- Pour le marché Etudes d'ante projet détaillées et élaboration des DAO de 10 systèmes d'alimentation en eau potable multi-villages dans les régions de Thiès, Louga et Diourbel, le délai d'exécution est de 4 mois. Il a été notifié à TPF SETICO Le 13/07/16 et les rapports déposés en octobre 2016. Il n'y a pas eu de retard.
- Après vérification des rapports qui n'étaient pas versés au dossier lors de notre passage, ce constat est levé.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION OUVERTE

- **Le délai maximum de 7 jours entre l'ouverture des plis et la proposition d'attribution à l'autorité contractante n'a pas été respecté au regard de l'article 5 de l'arrêté n° 00107 pris en application de l'article 78 du CMP, pour les marchés suivants :**
 - Marché n°T1332/16-DK Travaux de construction des bâtiments abritant les plateformes régionales de suivi évaluation de Louga et de Thiès lot 1 (ENTREPRISE BAMBA - GENIE CIVIL (EBGC) 15 098 142 F CFA) ;
- La commission des marchés du MHA devra veiller au respect de l'article 5 de l'arrêté n°00107 pris en application de l'article 78 du CMP pour garantir la célérité de la passation.
- Nous prenons acte.
- Sans commentaire.

- *Marché n°T1333/16-DK Travaux de construction des bâtiments abritant les plateformes régionales de suivi évaluation de Louga et de Thiès lot 2 (GIE ENVOL NET 24 463 108 F CFA).*

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION
RESTREINTE**

- | | | | |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>La preuve de transmission effective des lettres d'invitation est matérialisée par décharge des fournisseurs, mais ne renseigne pas sur la date de réception.</i> | <ul style="list-style-type: none"> • La CPM devra inviter les fournisseurs à mentionner la date sur la décharge des courriers reçus. | <ul style="list-style-type: none"> • Nous prenons acte. | <ul style="list-style-type: none"> • Sans commentaire. |
| <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le PV d'attribution provisoire ne retrace pas le tableau récapitulatif des offres évaluées et ne donne pas de renseignement sur l'examen de conformité des offres du point de vue des délais et spécifications techniques comme indiqué dans le dossier type de l'ARMP pour les marchés ci-dessous :</i> <ul style="list-style-type: none"> • F_DAGE_047 Acquisition de consommables informatiques (ETOILE BUREAUTIQUE 8 060 580 F CFA) ; • F_DAGE_048 Acquisition de matériels de bureau(PRESTIGE GLOBAL SERVICE 3 994 300). | <ul style="list-style-type: none"> • La Cellule de Passation des Marchés devra veiller à ce que le PV d'attribution provisoire retrace le tableau récapitulatif des offres évaluées et renseigne l'examen de conformité des offres du point de vue des délais et spécifications techniques conformément au dossier type de l'ARMP pour mieux faire ressortir le choix du moins disant conforme. | <ul style="list-style-type: none"> • Ces DRPCR ont été attribuées aux moins disants au regard du faible coût alloué à ces petites acquisitions. Ce qui justifie l'absence de rapport d'évaluation. | <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement du tableau des offres évaluées permet de s'assurer du moins disant conforme s'agissant des marchés qui ont dépassé les seuils des DRPCR dispensées de forme écrite. Par conséquent, le constat reste maintenu. |

- ***Certains contrats passés en revue n'ont pas été enregistrés au niveau des impôts par les titulaires pour les marchés suivants :***
 - F_CCPEPAM_126 Acquisition de pneumatiques, de casques semi integral et de caissons ;
 - F_UC PEPAM_o86 Acquisition de matériels audiovisuels pour la cellule de communication du MHA ;
 - F_UCPEPAM_106 Acquisition de mobiliers de bureaux ;
 - F_UCPEPAM_107 Acquisition de matériels informatiques ;
 - C_UCPEPAM_o73 Recrutement d'un expert pour l'élaboration de la lettre de politique sectorielle de développement du MHA ;
 - C_UC PEPAM_o85 Refonte du portail internet du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement ;
 - C_CCPEPAM_o80 Sélection d'un Consultant pour la mise en place d'un centre de perfectionnement des métiers de l'eau et de l'assainissement ;
 - C_DGPRE_104 Recrutement d'un consultant pour l'évaluation de la mise en oeuvre de PAGIRE ;
 - L'autorité contractante devra veiller à l'enregistrement des contrats de marché par le titulaire conformément à l'article 464.9 du CGI et à l'article 150 du CMP.
 - Le marché F_DAGE_o47 Acquisition de consommables informatiques a été enregistré au niveau des impôts. Une copie du contrat est jointe à la présence.
 - Le constat reste maintenu pour les contrats non enregistrés.
- Les autres marchés financés par le GRAND DUCHE de Luxembourg sont exonérés de tous droits et taxes. Les conventions seront à l'avenir transmises au service des impôts pour un enregistrement sans frais.

- **Les délais de livraison sont dépassés et les pénalités de retard non prises en compte pour les DRPCR suivantes :**
 - F_DAGE_048 Acquisition de matériels de bureau (PRESTIGE GLOBAL SERVICE 3 994 300) ;
 - F_DAGE_097 Acquisition d'un véhicule 4X4 station wagon (LA SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE 23 900 000) ;
 - C_UCPEPAM_073 Recrutement d'un expert pour l'élaboration de la lettre de politique sectorielle de développement du MHA (Oumar NDIAYE 5 000 000 F CFA) ;
 - C_UC PEPAM_085 Refonte du portail internet du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement (IMEDIA 3 900 000 FCFA) ;
 - C_OFOR _045 Etude pour la mise en place d'un système de management qualité pour la certification ISO 9001 version 2008 (Kinta Lucia SENE 19 900 000 FCFA).
- Veiller au respect des délais d'exécution prévus par les dossiers d'appel d'offres ou appliquer les pénalités de retard au cas échéant.
- Nous prenons acte.
- Sans commentaire.

5 Recommandations antérieures

55% des recommandations formulées lors de la dernière revue remontant à 2015 ont été appliquées et 36% partiellement appliquées.

Recommandations formulées lors de la revue de l'exercice 2015	Niveau d'application
Nous recommandons au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de produire les rapports trimestriels et le rapport annuel en y mentionnant clairement leur titre conformément à l'arrêté 00865 du 22 janvier 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes.	Résolue
Nous recommandons au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de classer et d'archiver l'ensemble des dossiers de marchés en vertu de l'article premier de l'arrêté N°865 du 22 janvier 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes.	Partiellement résolue
Nous recommandons au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de tenir un fichier de suivi de la vente des DAO et de procéder au reversement de la part de l'ARMP en vertu de l'article 37 du décret N°2007-546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de Marchés Publics (ARMP).	Résolue
Nous recommandons au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de publier l'Avis d'Appel d'Offre dans au moins un journal à large diffusion et de le classer dans les dossiers de marchés	Résolue
Nous recommandons à la cellule de passation des marchés du Ministère de publier systématiquement les avis d'attribution définitive sur le portail officiel des marchés publics conformément à l'article 86 du CMP	Non résolue
Nous recommandons au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de notifier l'attribution des marchés par écrit et de procéder au classement de la copie déchargée.	Résolue
Nous recommandons au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de saisir les candidats aux marchés de prestations intellectuelles par écrit (lettres d'invitation) et de procéder à leur classement.	Résolue
Nous recommandons au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement d'adresser des lettres de rejet aux candidats dont les offres n'ont pas été retenues en vertu de l'arrêté 00107 du 07 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demandes de renseignements et de prix en application à l'article 78 du CMP	Partiellement Résolue
Nous recommandons au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de classer et d'archiver l'ensemble des pièces des marchés passés conformément au Manuel de Classement validé par l'ARMP	Partiellement Résolue
Nous recommandons au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de prévoir dans les contrats les délais d'exécution des marchés en vertu du principe d'efficacité qui régit les marchés publics	Résolue
Nous recommandons au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de classer et d'archiver l'ensemble des dossiers de marchés en vertu de l'article premier arrêté N°865 du 22 janvier 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes	Partiellement Résolue

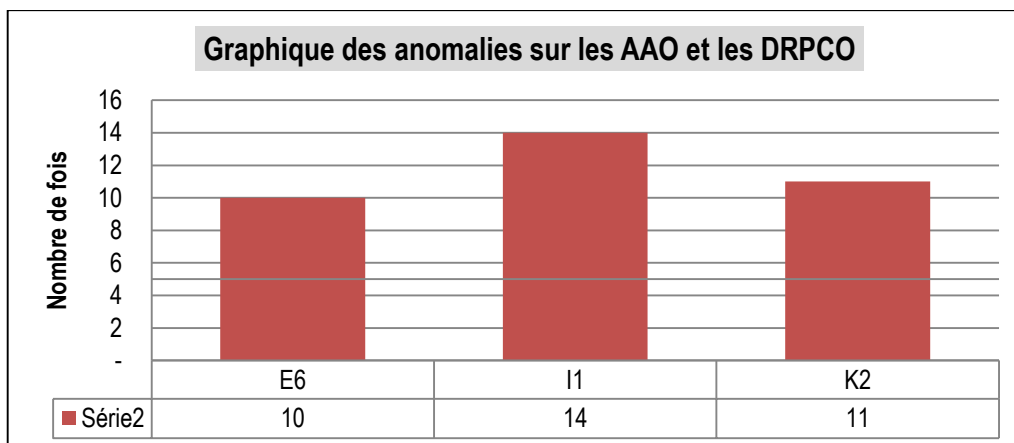
6 Statistiques des anomalies

6.1 Statistiques des anomalies sur les AO et les DRPCO

Les statistiques des anomalies des marchés passés par Appel d'Offres ouvert et par Demande de renseignements et de prix à compétition ouverte se présentent comme suit :

(Les lettres alphabétiques constituent l'indication de chaque anomalie spécifique aux marchés)

Anomalies	E6	I1	K2
Marchés			
Acquisition de deux (02) véhicules 4X4 de type station wagon et de deux (02) berlines en trois (03) lots : lot 1	1	1	-
Fourniture en deux lots d'équipements d'exhaure pour les forages en milieu rural (lot 1)	1	1	1
Fourniture en deux lots d'équipements d'exhaure pour les forages en milieu rural (lot 2)	1	1	1
Travaux de réalisation, en trois lots, de 30 systèmes d'adduction d'eau potable avec construction de château d'eau et extensions de réseau dans les régions de Louga, Kaffrine et Tambacounda : lot 1 (Louga)	1	1	1
Travaux de réalisation, en trois lots, de 30 systèmes d'adduction d'eau potable avec construction de château d'eau et extensions de réseau dans les régions de Louga, Kaffrine et Tambacounda : lots 2 et 3 (Kaffrine et Tambacounda)	1	1	1
Travaux de réalisation en deux lots de 20 forages au Rotary dans les régions de Kaffrine, Tambacounda et Louga : lot 1	-	1	1
Travaux de réalisation en deux lots de 20 forages au rotary dans les régions de Kaffrine, Tambacounda et Louga : lot 2	-	1	1
Travaux de réalisation de piézomètres et de forage d'essai dans la zone de la Ilée du fleuve Sénégal et dans la zone Sine-Gambie	-	1	1
Travaux de construction des sièges des services techniques déconcentrés de l'hydraulique et de l'assainissement dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Matam en trois lots LOT 1	1	1	1
Travaux de construction des sièges des services techniques déconcentrés de l'hydraulique et de l'assainissement dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Matam en trois lots LOT 2	1	1	1
Travaux de construction des sièges des services techniques déconcentrés de l'hydraulique et de l'assainissement dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Matam en trois lots LOT 3	1	1	1
Travaux de renforcement du Centre national de Documentation sur l'Eau et l'Assainissement	-	1	1
Construction des plateformes régionales de suivi-évaluation de Louga et de Thiès : lot 1	1	1	-
Construction des plateformes régionales de suivi-évaluation de Louga et de Thiès : lot 2	1	1	-
	10	14	11

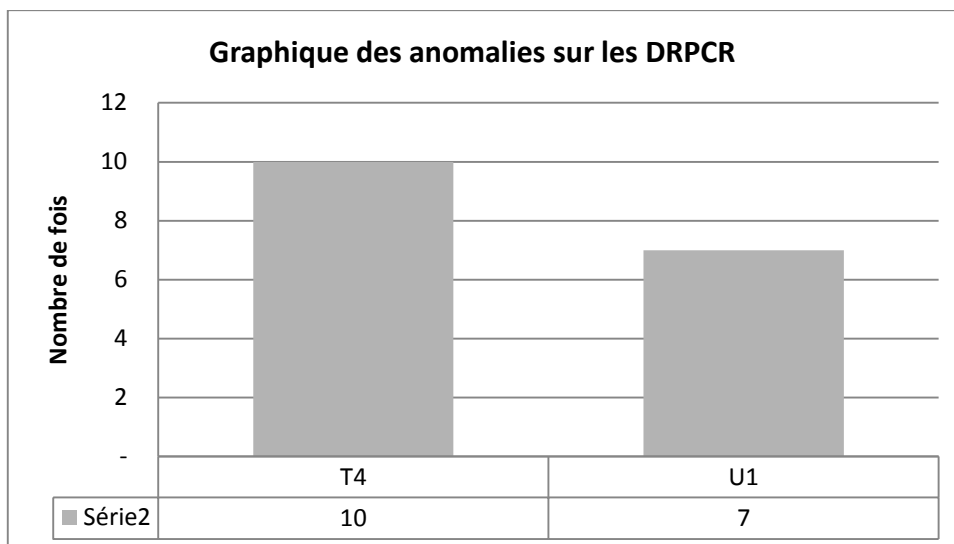


6. 2 Statistiques des anomalies sur les DRPCR

Les statistiques des anomalies des marchés passés par Demande de renseignements et de prix à compétition restreinte se présentent comme suit :

(Les lettres alphabétiques constituent l'indication de chaque anomalie spécifique aux marchés)

Anomalies	T4	U1
Marchés		
Sélection d'un consultant individuel pour une mission d'assistance juridique et fiscale	-	-
Sélection d'un consultant chargé d'animer la plateforme OFOR_ONG'S et OFOR_Collectivités Locales	-	-
Etude pour la mise en place d'un système de management qualité pour la certification ISO9001 version 2008	-	1
Refonte du portail internet du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	1	1
Recrutement d'un consultant pour l'élaboration de la lettre de politique sectorielle de développement	1	1
Acquisition de matériels audiovisuels pour la cellule de communication du MHA	1	-
Acquisition de matériels informatiques	1	-
Acquisition de pneumatiques	1	-
Sélection d'un Consultant pour la mise en place d'un centre de perfectionnement des métiers de l'eau et de l'assainissement	1	-
Fourniture de mobiliers de bureau	1	-
Acquisition de matériels de bureau	-	1
Atelier de plaidoyer sur le genre	-	-
Acquisition de consommables informatiques	1	-
Acquisition de consommables informatiques	-	-
Réalisation de 129 latrines familiales dans la région de Thiès	-	-
Recrutement d'un consultant pour l'évaluation du PAGIRE	1	1
Réalisation D'un Forage à Kombal dans la région de Kaolack	-	-
Mobilisation d'un expert en suivi évaluation pour assister la CEP	1	1
Acquisition d'un véhicule 4X4 station wagon	-	1
TOTAL	10	7



7. ANNEXES

7.1 Réponses du MHA

(voir point 4 synthèse des points de non-conformités et recommandations).


REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi
**MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**
LE MINISTRE

N° 001148 / MHA/SG/CPM
Dakar, le 11 DEC 2017
11 DEC. 2017

Objet : Rapport provisoire de la Mission de revue indépendante de la conformité de la passation des marchés du MHA.
Réf : V/L N°od/od/L.301/2017 du 29 novembre 2017.

Monsieur Mamina CAMARA,

Par lettre citée en référence et reçue le 04 décembre 2017, vous m'avez transmis la version provisoire de votre rapport d'audit des marchés passés par le Ministère au titre de la gestion 2016.

Mes services ont pris bonne note des recommandations et suggestions proposées et vous invitent à trouver ci-joint les compléments de réponses aux observations formulées dans votre rapport.

Veuillez croire, **Monsieur Mamina CAMARA**, à l'assurance de ma considération distinguée.

//-)

Monsieur Mamina CAMARA
Expert comptable diplômé
Cabinet MAMINA CAMARA
DAKAR


Le Ministre de l'Hydraulique
et de l'Assainissement et par délégation
Le Secrétaire Général

Thierno Hannet Baba LY



7.2 Réponses du cabinet aux commentaires du MHA
(voir point 4 synthèse des points de non-conformités et recommandations).

7.3 Situation sur les ventes de produits d'Appels d'offres par le MHA

La situation des ventes de DAO se présente comme suit :

Intitulé du marché	Nombre de dossiers vendus	Prix unitaire	Montant total	Montant reversé à l'ARMP
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE				
Appel d'offres international pour la fourniture et la pose d'équipement électromécanique à koumbal dans la région de Kaolack	3	50 000	1 50 000	
Fourniture et pose d'équipements électromécaniques de 05 forages dans le département de LINGUERE	10	50 000	500 000	
Acquisition de deux véhicules 4x4 de type pick up	4	50 000	200 000	
CCPEPAM				
Acquisition d'un véhicule 4x4 et 04 véhicules Berline	4	50 000	200 000	
Travaux de construction des batiments abritant les plateformes régionales de suivi évaluation de Louga et Thiès	13	25 000	325 000	
Acquisition de deux véhicules 4x4 de type station wagon et de 2 voitures Berline en trois lots	7	25 000	175 000	
Fourniture de mobiliers de bureau	1	25 000	25 000	
DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT				
Réalisation de 27 EP	3	25 000	75 000	
Total			1 650 000	812 500

Au titre de la gestion 2016 le MHA a reversé la quote part des ventes de DAO à l' ARMP par chèque SGBS n° 7470567 du 17/11/2017 pour un montant de 812 500 F CFA.

7.4 Légende de la statistique des anomalies sur les AAO et les DRPCO

		Référence	Anomalies
A	Plan de passation de marchés	A1	Absence de mention du marché dans le PPM
		A2	Absence de mention du marché dans l'AGPM
B	Revue du dossier d'AO	B1	Non-insertion des mentions obligatoires dans l'AAO
		B2	Non-conformité de l'avis au modèle-type de l'ARMP
		B3	Caractère discriminatoire des critères d'évaluation et de qualification
C	Publicité	C1	Non publication de l'AAO sur le portail web de la DCMP et/ou dans un journal de large diffusion
		C2	Non prise en compte des mentions requises par la législation
		C3	Non-conformité du délai accordé pour le dépôt des offres
		C4	Non-respect du nombre requis de candidats invités
D	Ouverture des offres	D1	Non -conformité de l'ouverture des offres à la réglementation
		D2	Non-conformité de la commission qui a ouvert les plis
		D3	Non-respect du délai légal de convocation des membres de la commission
		D4	Non-vérification des pièces administratives requises
		D5	Elimination abusive de soumissionnaires
		D6	Non-validité ou non-production de la garantie de soumission
		D7	Une garantie de soumission délivrée par un établissement financier non-habilité
		D8	Non-Matérialisation de la transmission du PV d'ouverture des offres aux soumissionnaires
E	Evaluation des offres et proposition d'attribution provisoire	E1	Non-attribution à l'offre la moins disante conforme
		E2	Attribution au moins disant non conforme
		E3	Non entérination par la commission des marchés du rapport technique
		E4	Attribution du marché après expiration des offres
		E5	PV d'attribution provisoire non signé par tous les membres de la CM et/ou non approuvé par la PRM
		E6	Non-respect du délai légal de l'ouverture des offres à l'attribution provisoire
		E7	Absence de matérialisation de la preuve de transmission des lettres de non-attribution aux candidats
F	Publication de l'attribution provisoire	F1	Non publication de l'attribution provisoire
		F2	Non-conformité des mentions de l'avis d'attribution provisoire
G	Revue du marché	G1	Non-conformité du marché signé au projet contenu dans le DAO
		G2	Non prise en compte des garanties requises
H	Approbation et notification du marché	H1	Non-approbation du marché par l'autorité compétente
		H2	Non respect du délai légal entre la publication de l'attribution provisoire et la transmission pour signature
		H3	Absence de notification écrite du marché
I	Publication de l'attribution définitive	I1	Absence de publication de l'attribution définitive
		I2	Non-conformité des mentions requises de l'avis d'attribution définitive
J	Contrôles et avis de la DCMP	J1	Non-soumission à l'avis de la DCMP
		J2	Non-respect du délai légal de 3 jours par la DCMP pour donner son ANO
K	Exécution du marché	K1	Garanties requises non-fournies
		K2	Non-respect du délai contractuel de livraison
L	Paielements	L1	Non-respect du délai contractuel de paiement
		L2	Absence de justificatifs de paiement
		L3	Non prise en compte des avances de démarrage
M	Recours	M1	Non respect par le soumissionnaire des conditions requises pour un recours gracieux
		M2	Non respect par l'AC des conditions de traitement des recours
		M3	Non respect par le soumissionnaire des conditions requises pour un recours contentieux
		M4	Non respect par l'ARMP des conditions de traitement des recours
		M5	Non respect des termes du contrat par l'un des cocontractants



MISSION DE REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DE LA
PASSATION DES MARCHES
DU MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (MHA) AU
TITRE DE L'EXERCICE 2016

N	Vérification de l'exécution physique	N	Non-prise d'inventaire par l'AC
---	--	---	---------------------------------

7.5 Légende de la statistique des anomalies sur les DRPCR

		Référence	Anomalies sur les DRPCR
P	Plan de passation de marchés	P1	Absence de la DRP dans le PPM
		P2	Le marché révèle des pratiques de fractionnement
		P3	Le mode de passation utilisé est non conforme par rapport au seuil de passation
Q	Publicité	Q1	Absence de publicité spécifique de la DRP
		Q2	La lettre d'invitation n'est pas datée
		Q3	La lettre d'invitation ne mentionne pas la date limite de dépôt des offres
		Q4	Le délai accordé aux candidats pour le dépôt des offres n'est pas raisonnable
R	Composition de la liste restreinte	R1	Existence d'un fichier fournisseur agréer
		R2	Des fournisseurs consultés dans des marchés ne figurent pas dans la banque des fournisseurs ;
		R3	La liste restreinte n'est pas composée d'au moins cinq (05) candidats
		R4	Le besoin n'est pas clairement défini dans la lettre d'invitation à soumissionner
		R5	L'identité des candidats consultés n'est pas mentionnée dans la lettre d'invitation à soumissionner
		R6	La réception effective de la lettre d'invitation n'est pas matérialisée
S	Ouverture des offres	S1	Les offres ne sont pas ouvertes en séance publique
		S2	Les offres des candidats sont identiques
		S3	Les pièces administratives n'ont pas été requises conformément aux dispositions des articles 43 et 44 du CMP
		S4	La Commission des marchés présente à l'ouverture des plis n'est pas régulière
		S5	Le procès-verbal d'ouverture des plis n'a pas été signé par tous les membres de la Commission des marchés présents.
T	Approbation et notification du marché	T1	Le marché n'a pas été attribué à l'offre conforme la moins disante.
		T2	Des critères d'évaluation non prévus au DAO ont été utilisés.
		T3	La notification d'attribution n'a pas été envoyée à l'attributaire et les candidats non retenus n'ont pas été informés par écrit du rejet de leurs offres.
		T4	Contrat de marché non enregistré au niveau des impôts
U	Exécution du marché	U1	Les réceptions n'ont pas été effectuées conformément à la réglementation

7.6. Volumétrie des marchés du MHA financés par Lux Dev

RECAPITULATIF TAUX DE SELECTION DES MARCHES DE LUX DEV						
MODE DE PASSATION	Population marchés Lux Dev		Marchés sélectionnés		Taux de sélection	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
AOO	3	243 336 067	3	243 336 067	100%	100%
DP	5	148 370 074	5	148 370 074	100%	100%
DRPCO	3	51 640 229	3	51 640 229	100%	100%
DRPCR	11	99 642 921	6	58 071 122	55%	58%
TOTAL	22	542 989 291	17	501 417 492	77%	92%

Volumétrie des marchés du MHA							Sélection
Audit GESTION 2016							
REF PPM	ACTIVITES	Type de marché ¹	Mode de passation	Titulaire	Montant	Situation	
C_DH_079	Etude APD et élaboration de DAO pour 10 multi villages	PI	AMI	TPF SETICO	29 900 000	Immatriculé	s
C_DGPRE_	Etude d'un plan de gestion des ressources en eau des sous ugp de la somone et du car car	PI	AMI	IDEV-IC	63 870 074 FCFA TTC	Immatriculé	s
T_UCPEPAM_076	Travaux de construction des bâtiments abritant les plateformes régionales de suivi évaluation de Louga et de Thiès	T	DRPCO	Lot1 : BAMBA GENI CIVIL Lot 2 : GIE ENVOL NET	Lot 1 : 15 098 142 Lot 2 : 24 463 108	Immatriculé	S s



**MISSION DE REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DE LA
PASSATION DES MARCHES
DU MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (MHA) AU
TITRE DE L'EXERCICE 2016**

F_CCPEPAM_106	Fourniture de mobiliers de bureau	F	DRPCO	MASTER OFFICE	12 078 979	Achevé	s
T_UCPEPAM_074	Travaux de construction des sièges des services techniques déconcentrés de l'hydraulique et de l'assainissement dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Matam en trois lots	T	AO	Lot 1 : CGC Lot 2 : Thiaroye construction Lot 3: Groupe THAYTOU	Lot 1: 79 084 078 Lot 2: 105 717 780 Lot 3: 58 534 209	Immatri-culé	S S s
C_OFOR_045	Etude pour la mise en place d'un système de management qualité pour la certification ISO9001 version 2008	PI	DP consultation restreinte	Kinta Lucia SENE	19 900 000 F CFA HTVA	Achevé	s
C_OFOR_048	Sélection d'un consultant individuel pour une mission d'assistance juridique et fiscale	PI	DP consultation restreinte	El Hadji Sidy DIOP	15 000 000 F CFA HTVA	Achevé	s
C_OFOR_069	Sélection d'un consultant chargé d'animer la plateforme OFOR_ONG'S et OFOR_Collectivités Locales	PI	DP consultation restreinte	Wellom'in	19 700 000 F CFA HTVA	Achevé	s
C_DGPRE_094	recrutement d'un consultant pour l'amélioration du guide méthodologique d'élaboration des plans de gestion des ressources en eau.	PI	DRP	IMEDIA	2 466 200	achevé	
C_UCPEPAM_085	Refonte du portail internet du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	PI	DRP	IMEDIA	3 900 000	achevé	s
C_CCPEPAM_095	Mobilisation d'un expert en suivi évaluation pour assister la CEP	PI	DRP	Abdourahmane Sy THIAM	14 400 000	achevé	
C_UCPEPAM_073	Recrutement d'un consultant pour l'élaboration de la lettre de politique sectorielle de développement	PI	DRP	Oumar NDIAYE	5 000 000	achevé	s
F_UCPEPAM_086	Acquisition de matériels audiovisuels pour la cellule de communication du MHA	F	DRP	ELECTRONIC CORP	5 162 881		s



**MISSION DE REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DE LA
PASSATION DES MARCHES
DU MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (MHA) AU
TITRE DE L'EXERCICE 2016**

C_UC PEPAM_087	élaboration de la stratégie et du plan de communication du Ministère	PI	DRP			à relancer en 2017	
F_CC PEPAM_107	Acquisition de matériels informatiques	F	DRP	OFFICE INFORMATIQUE	13 630 980	achevé	s
F_CC PEPAM_124	Acquisition de plaquettes de présentation	F	DRP	Imprimerie CARBONE 14	1 675 600	achevé	
F_CC PEPAM_126	Acquisition de pneumatiques	F	DRP	ETS MALEYE	5 471 000	achevé	s
C_CCPEPAM_080	Sélection d'un Consultant pour la mise en place d'un centre de perfectionnement des métiers de l'eau et de l'assainissement	PI	DRP	Makhoudia SYLLA	24 906 260	achevé	s
C-CCPEPAM-379	Contrôle et supervision des travaux de construction des bâtiments des plateformes régionales de suivi-évaluation	PI	DRP	Mamadou Oumar HANNE	10 530 000 FCFA	achevé	
C-CCPEPAM-125	sélection d'un consultant pour une assistance technique à la Cellule d'Etudes et de Planification et à la Cellule de Coordination du PEPAM dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation sur la Gestion Axée sur les Résultats et le Budget Programme par Objectif au profit des services du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	PI	DRP	Abdoul Aziz KANE	12 500 000	achevé	

Nb. La liste « S » inscrite sur la dernière colonne indique les marchés de Lux Dev sélectionnés et examinés lors de la présente revue.